

RAPPORT D'ÉVALUATION

PROJET DE RECHERCHE « FORMATION ET ÉCOLE DOCTORALE
EN ARCHITECTURE EN RDC »

Gaëlle VANDEPUTTE



EVALUATION 2020
VERSION FINALE
SEPTEMBRE 2020

VANDEPUTTE Gaëlle, *Rapport d'évaluation « PFS : Formation et écoles doctorales en architecture en RDC »*, Bruxelles : ARES, 2020

Éditeur responsable :

Laurent Despy

Académie de recherche et d'enseignement supérieur – ARES

Rue royale 180

1000 Bruxelles

Belgique

www.ares-ac.be

ISBN 978-2-930819-39-6

Dépôt légal D/2020/13.532/11

© ARES, septembre, 2020

SOMMAIRE

AVERTISSEMENTS.....	4
SIGLES ET ACRONYMES	5
1. SYNTHÈSE.....	6
2. INTRODUCTION	8
2.1 / Description de la logique d'intervention	8
2.2 / Description du contexte	9
2.3 / Objet et nature de l'évaluation	11
2.4 / Methodologie utilisée et limites de celle-ci.....	11
3. DÉROULEMENT ET GRANDES LIGNES DU PROGRAMME D'ÉVALUATION	14
2. DESCRIPTION DES ACTIVITES	17
4. ANALYSE SELON LES CRITERES CAD.....	21
4.1 / Pertinence	21
4.2 / Efficience	23
4.3 / Efficacité	24
4.4 / Viabilité (pérennité, durabilité)	28
4.5 / Impact	31
4.6 / Appropriation	32
4.7 / Appréciation de la bonne gouvernance, gestion du projet et du partenariat	33
4.8 / Appréciation de la prise en compte des thèmes transversaux (genre, environnement, droits humains)	36
5. BILAN : SUCCÈS – ÉCHECS	38
6. CONCLUSION	40
7. RECOMMANDATIONS	41
8. RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE	43
9. ANNEXES.....	45
9.1 / Annexe 1 : CR du COPIL I.....	45
9.1.1 / Déroulement de la réunion.....	45
9.1.2 / Transmission d'informations supplémentaires.....	46
9.1.3 / Organisation concrète de la mission en RDC.....	46
9.2 / Annexe 2 : Liste des doctorants et de leur sujet de these	47
9.3 / Annexe 3 : CR DU COPIL II	48

AVERTISSEMENTS

L'évaluation dont le présent document constitue le rapport de synthèse a été réalisée par Gaëlle VANDEPUTTE à la demande de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES).

Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs dont ils représentent les points de vue. Elles ne reflètent pas nécessairement celles de l'ARES et n'en représentent pas une position officielle.

SIGLES ET ACRONYMES

ARES	Académie de recherche et d'enseignement supérieur
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés
CA ISTAT	Conseil d'Administration des Instituts Supérieurs Techniques, Artistiques et Technologiques
CAD	Comité d'aide au développement
CEDESURK	Centre de documentation de l'enseignement supérieur, universitaire et recherche à Kinshasa
CRATU	Centre de recherche en aménagement du territoire et urbanisme
CREAT	Centre de Recherches et d'Etudes pour l'Action Territoriale
ERAIFT	Ecole Régionale Post-Universitaire d'Aménagement et de Gestion Intégrés des Forêts et Territoires Tropicaux
IDH	Indicateur de développement humain
IPM	Indice de pauvreté multidimensionnelle
ISAU	Institut Supérieur en Architecture et Urbanisme
INBTP	Institut National du Bâtiment et des Travaux Publics
ONA	Ordre National des Architectes
PACODEL	Centre pour le partenariat et la coopération au développement
PFS	Projet de formation sud
PII	Projet d'initiative innovante
PRD	Projet de recherche pour le développement
RDC	République démocratique du Congo
SAC	Société des Architectes du Congo
UK	Université Kongo
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNIKIN	Université de Kinshasa
ULB	Université libre de Bruxelles
ULiège	Université de Liège

1. SYNTHÈSE

Le PFS « Formation et écoles doctorales en architecture en RDC » propose d'appuyer la mise en place et le fonctionnement d'une école doctorale au sein de l'Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme (ISAU) à Kinshasa. L'objectif global est de mettre en place un programme d'école doctorale afin qu'à terme les futurs docteurs en architecture puissent reprendre l'essentiel des charges d'enseignement et d'encadrement doctoral (dévoués initialement à des enseignants européens) et contribuer à une amélioration substantielle des formations initiales. Le projet s'est articulé autour de quatre axes, à savoir : (i) l'octroi de 4 bourses visant prioritairement les enseignants de l'ISAU en vue de la réalisation de doctorats à l'ULB et l'ULiège, (ii) la mise en place conjointe d'une formation de 3^{ème} cycle en architecture et urbanisme à l'ISAU, (iii) un travail de décentralisation auprès des autorités centrales, provinciales, ou locales des connaissances liées aux recherches doctorales et enfin (iv) l'organisation de 2 colloques internationaux avec les différents partenaires et permettant d'aborder les questions liées à la problématique architecturale dans le débat public et auprès des décideurs politiques.

La mise en œuvre du projet a connu un environnement plutôt favorable qui lui a permis d'atteindre des résultats non négligeables. L'évaluation distingue trois phases dans la mise en œuvre du projet. La première phase coïncide principalement avec la première année de mise en œuvre du projet qui, compte tenu d'un partenariat déjà bien établi entre l'ULB et l'ISAU ainsi qu'avec la Société des Architectes du Congo, a pu s'exécuter dès le lancement du projet dans la réalisation de nombreuses activités concrètes malgré certaines difficultés de coordination dans la phase de démarrage. La deuxième phase de mise en œuvre correspond à un début d'effets multiplicateurs importants se greffant sur les activités initialement prévues par le projet. Enfin, la troisième phase de mise en œuvre a quant à elle consisté à réorienter certaines activités (en parallèle à la deuxième phase) et à s'assurer de pouvoir consolider les acquis.

Au niveau de l'ISAU et du secteur académique congolais, la formation et la création de l'école doctorale est indéniablement pertinente car elle répond à un besoin essentiel. Le projet a toujours eu pour ambition principale d'appuyer l'ISAU en vue de l'obtention de la reconnaissance officielle par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, du droit d'organiser le 3^e cycle. Etant donné que le projet a été pensé et développé en cohérence avec le cadre législatif en vigueur, l'ISAU ne devrait pas -à termes- avoir de difficultés d'obtenir la reconnaissance pour l'organisation du troisième cycle.

Initialement la condition unique pour la reconnaissance consistait à atteindre le seuil-critique de 8 enseignants-docteurs à l'ISAU. A cela, s'est ajoutée une exigence supplémentaire en cours de projet, à savoir la mise en place de 3 laboratoires de recherches. Même si ce renforcement des conditions d'accès n'a pas encore permis à l'ISAU d'obtenir la reconnaissance souhaitée, il faut reconnaître que certains résultats du projet ont dépassé les attentes. Notons en particulier l'effet d'entraînement des bourses financées par le PFS avec une augmentation du nombre de doctorants (par des financements autres ou par auto-financement), passé de 4 à 14 doctorants initialement pour être aujourd'hui au nombre total de 22 doctorants dont 3 ont à ce jour présenté leur thèse. Cet engouement contribue de manière significative à l'objectif global du projet.

Le projet a cependant inévitablement dû faire face à certaines difficultés liées en particulier à l'efficacité ainsi qu'à la gestion de partenariat. Ainsi les conditions d'accès aux bourses et la sélection des candidats, les aspects liés au travail d'accompagnement effectué par les promoteurs, le fonctionnement des comités mixtes d'accompagnement ou encore les questions liées au « semage » du projet ont été l'objet de certaines critiques au cours de l'évaluation. En outre, la période de l'évaluation a été tributaire de tensions entre des partenaires, ce qui se répercute inévitablement dans le rapport d'évaluation.

Par rapport à ces difficultés rencontrées, des compléments d'information ont été apportées et intégrées au rapport final sous forme d'encadrés. Cela permet de nuancer certaines observations issues de la mission d'évaluation. Ces compléments constituent en outre le droit de réponse des principaux intéressés et permettent également d'illustrer les avancées positives des derniers mois qui ont suivi la mission d'évaluation.

En termes d'appréciation intégrale du projet, l'évaluation est globalement positive.

Premièrement, l'évaluation considère que le projet constitue une référence en termes de bonnes pratiques par rapport à la manière dont il répond aux besoins exprimés tout en s'inscrivant dans les priorités politiques et institutionnelles du secteur et ce, tout en étant suffisamment ambitieux pour vouloir sortir de sa zone de confort et élargir ainsi potentiellement son champ d'action. Les effets multiplicateurs du projet ont quant à eux été tels que le rapport entre les résultats/ les acquis du projet et le coût que cela a représenté, ne peut être jugée que positivement. L'engagement et la motivation des équipes de coordination Nord et Sud qui n'ont pas hésité à se mobiliser sans être rémunéré (ou très peu) a également contribué à l'atteinte des résultats. Par ailleurs, le projet a pu répondre partiellement à l'objectif spécifique en contribuant à une meilleure formation des architectes, des ingénieurs et autres acteurs de l'aménagement de l'espace au Congo. Le projet n'a cependant pas pu matérialiser sa volonté d'offrir un conseil aux autorités congolaises en matière d'urbanisme, d'architecture et de travaux publics, mais a largement contribué à la création des bases pour ce faire.

Les capacités de recherche et la qualité de l'enseignement supérieur en RDC ont été impactées positivement par le PFS. L'évaluation a pu observer des dynamiques positives et encourageantes pour la durabilité de l'école doctorale même si l'école doctorale nécessitera encore un appui extérieur dans le cadre de la coopération interuniversitaire avant de réellement pouvoir s'autonomiser.

2. INTRODUCTION

2.1 / DESCRIPTION DE LA LOGIQUE D'INTERVENTION

Le PFS « *Formation et écoles doctorales en architecture en RDC* » propose la mise en place et le fonctionnement d'une école doctorale au sein de l'Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme (ISAU). L'**objectif global** est de mettre en place un programme d'école doctorale afin qu'à terme les futurs docteurs en architecture puissent reprendre l'essentiel des charges d'enseignement et d'encadrement doctoral (dévoués initialement à des enseignants européens) et contribuer à une amélioration substantielle des formations initiales. Le projet entend aussi contribuer au développement durable de l'urbanisme et de la ville congolaise à travers une ouverture à des modes de pensée, de réflexion et à une formation de qualité.

L'**objectif spécifique** du projet comporte deux volets. A l'issue du PFS, d'une part les docteurs diplômés en art de bâtir et urbanisme contribueront à une meilleure formation des architectes, des ingénieurs et autres acteurs de l'aménagement de l'espace en RDC et d'autre part ils offriront un conseil de qualité aux autorités congolaises en matière d'urbanisme, d'architecture et de travaux publics.

Pour mener à bien les objectifs du projet, celui-ci propose d'atteindre **cinq (5) résultats**. Le premier consiste à **(1)** autonomiser l'école doctorale et former des docteurs en art de bâtir et urbanisme. Le deuxième résultat vise **(2)** la reconnaissance de l'école doctorale par les professionnels et les autorités concernées faisant appel aux compétences des docteurs pour l'appui et le conseil en matière d'architecture, d'urbanisme et travaux publics. Le troisième résultat est **(3)** l'intégration de l'école doctorale dans les réseaux de chercheurs d'institutions d'enseignement de l'architecture, d'urbanisme et de travaux publics d'Afrique subsaharienne permettant de faire connaître les recherches développées. Le quatrième résultat ambitionne **(4)** l'amélioration de l'accès à l'information et à la recherche et enfin le cinquième résultat vise **(5)** la vulgarisation des recherches des doctorants.

Le projet entend répondre à des enjeux majeurs de développement urbanistique. La RDC souffre effectivement d'un exode massif rural en perpétuelle augmentation résultant en de nombreuses extensions urbaines. Dans ce contexte, l'architecture, la qualité du logement, la gestion du territoire et la gestion urbaine posent d'importants défis, qu'il s'agisse de l'identification des nombreux problèmes qui y sont liés (traitement des déchets, assainissement des sols, circulation, insalubrité des logements) ou de ses dynamiques sociales (habitat spontané, agriculture urbaine, etc.). Afin de pouvoir répondre au mieux à ces problématiques urbaines, il est indispensable que celles-ci soient comprises par les architectes et urbanistes congolais mais également par les décideurs politiques. Le développement de la formation des architectes et urbanistes, le développement d'une capacité de recherche fondamentale et opérationnelle dans ces domaines ainsi que la mise en place de centres de recherches doivent contribuer considérablement à l'amélioration au développement durable de l'urbanisme et de la ville congolaise.

Dans sa logique d'intervention, le PFS¹ contribue principalement à l'atteinte du R2 de la stratégie globale de l'ARES en matière de coopération au développement : « *Les enjeux de développement sont rencontrés grâce à la mobilisation et au renforcement des capacités de recherche et de formation des EES partenaires* ».

¹Un Projet de formation sud est un projet d'appui à ou de création d'une formation universitaire aboutissant à un diplôme, hors 1^{er} cycle, ou d'une formation universitaire non diplômante aboutissant à un certificat, issu d'une initiative conjointe Nord-Sud et répondant à un besoin de formation local, national voire régional.

En outre, le projet s'inscrit dans le Résultat 3 des objectifs des instruments PRD²/PFS/PII³, plus précisément : « Les compétences et les capacités de formation des partenaires universitaires du Sud sont renforcées et orientées en fonction des besoins sociétaux locaux, nationaux ou régionaux »⁴.

2.2 / DESCRIPTION DU CONTEXTE

La République démocratique du Congo (RDC) est un pays gigantesque d'Afrique centrale. La population compte plus de 95 millions d'habitants sur un territoire qui représente 80 fois celle de la Belgique, soit 2 345 410 km². Classée 179^{ième} au monde, l'indicateur de développement humain (IDH) de la RDC est de 0,459 en 2018⁵ et l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) est de 0.389%, selon le Rapport sur le développement humain de 2019.

Le pays possède d'immenses ressources naturelles qui pourraient lui permettre de devenir l'un des plus riches pays du continent africain si la RDC parvenait à surmonter son instabilité politique et à améliorer sa gouvernance. Notons par ailleurs de nombreux défis également au niveau socio-économique.

D'un point de vue politique, le pays subit encore les conséquences et tente de se remettre d'une série de conflits armés qui ont éclaté dans les années 90 et généré une apathie économique et sociale persistante. De 2001 à 2019, Joseph Kabila a été à la tête de la RDC après l'assassinat de son père, Laurent Désiré Kabila, ayant renversé le Maréchal Mobutu Sese Seko en mai 1997. Le président actuel, Félix Antoine Tshisekedi, fils de l'opposant historique de la RDC Etienne Tshisekedi, a été proclamé vainqueur de l'élection présidentielle par la Commission électorale nationale indépendante avec 38.5% des voix. Même si cette victoire a été contestée notamment par la Conférence des évêques congolais (CENCO) qui avait déployé 40 000 observateurs pendant le processus électoral, cette succession marque pour la première fois l'alternance pacifique en RDC. Depuis, des négociations politiques sont toujours en cours pour les nominations dans les ministères et dans les institutions publiques.

D'un point de vue économique, en 2018, la RDC est sortie de la récession économique occasionnée par la chute des cours mondiaux de ses principaux produits d'exportations entre 2015 et mi 2017. La croissance économique a ensuite continué de progresser pour atteindre 4,1% en 2018. La situation des finances publiques s'est également améliorée en 2018 en particulier grâce au renforcement du contrôle des dépenses publiques et à la hausse des recettes fiscales directes issues du secteur minier. La bonne gouvernance reste cependant insuffisante et malgré l'attention que souhaite porter le nouveau président à la lutte contre la corruption, un long chemin reste à faire. Notons que des réformes sont engagées pour améliorer le climat des affaires qui incluent notamment les lois sur le partenariat public-privé ainsi que la libéralisation de plusieurs secteurs. Toutefois, le niveau des dépenses publiques sociales et d'investissement est resté faible et insuffisant pour soutenir un rythme de croissance à moyen et long terme plus soutenu et inclusif.

²Un projet de recherche pour le développement est un projet de recherche ou de diffusion des connaissances, issu d'une initiative conjointe Nord-Sud et répondant à une problématique de développement locale, nationale voire régionale.

³Un Projet d'Initiative innovante est un projet d'envergure limitée, issu d'une initiative conjointe Nord-Sud, et qui doit répondre à une problématique de développement par une approche innovante en termes conceptuel, scientifique, pédagogique, méthodologique, technologique, etc.

⁴ARES (2015), Programme de recherche pour le développement, de formation sud et d'initiative innovante, version finale février 2015, Bruxelles : Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur – ARES.

⁵ Les inégalités de développement humain au 21^{ième} siècle, Note d'information à l'intention de la RDC concernant le Rapport sur le développement humain 2019, http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/fr/COD.pdf

La croissance économique observée au cours de la période 2005 et 2012, a été associée à une réduction modérée de la pauvreté en RDC. Bien que la pauvreté soit un phénomène rural dans la plupart des pays d'Afrique⁶, la réduction de la pauvreté en RDC a été légèrement plus importante dans les zones rurales ; 5,6 points de pourcentage contre 4,1 points de pourcentage dans les zones urbaines.⁷

C'est dans ce contexte que les villes du Congo, nées à l'époque coloniale, ont depuis connu un développement extensif et spontané appelé la « bidonvilisation ». Attirés par les opportunités économiques que représente le développement des mégalo-poles sur le continent africain, ces villes sont l'objet d'opérations économiques et financières gérées par des entreprises étrangères désireuses de s'implanter en RDC. Le secteur de l'architecture et de l'urbanisme n'en est pas épargné. En plus de l'opacité dans laquelle sont octroyés certains contrats juteux dans ce secteur, les architectes et urbanistes congolais sont souvent absents et/ ou cantonnés à un rôle de « faire-valoir » avec parfois des conséquences désastreuses en termes de gestion du territoire, qualité du logement, accessibilité aux services, etc. Dans la pratique, la RDC manque d'architectes au regard des besoins et les architectes congolais manquent de compétences techniques et spécifiques pour aborder ces marchés.

Consciente de ce manquement et dans une volonté d'inverser cette tendance, les autorités congolaises ont mis en place une politique de requalification de l'enseignement supérieur et universitaire ayant dès lors également attiré aux formations d'architecte et d'urbaniste. C'est ainsi qu'a été institué un critérium de sélection des établissements et filières d'études pouvant organiser les enseignements du troisième cycle. Parmi ces critères, seuls les enseignants revêtus de grade de professeur et de professeur ordinaire sont considérés qualifiés pour organiser la formation du 3^e cycle. Il est également essentiel de disposer de ressources matérielles et scientifiques, ce qui se traduit pour l'ISAU dans la création d'au moins 3 laboratoires de recherche. En outre, à l'article 6 du Décret n°15/041 du 14 décembre 2015 portant critérium pour l'organisation de la formation du troisième cycle à l'Enseignement Supérieur et Universitaire en RDC, « *les Instituts Supérieurs et des Ecoles Supérieures, pour être autorisés à organiser les enseignements du troisième cycle dans les filières d'études sollicitées, ils devront au préalable conclure un partenariat scientifique avec une université nationale ou étrangère organisant les mêmes filières d'études ...* ».

C'est dans ce contexte que s'inscrit donc la collaboration entre la faculté d'architecture de l'ULB à Bruxelles et l'ISAU à Kinshasa pour la formation et la création d'une école doctorale en architecture en RDC. Cette collaboration est par ailleurs reconnue officiellement par les autorités académiques dans leur instruction académique annuelle dans laquelle ils autorisent l'ISAU à « *assurer l'encadrement des étudiants inscrits au troisième cycle dans les Universités partenaires* »⁸. Pour mettre en place cette formation, l'ISAU a donc porté son choix sur la Faculté d'architecture de l'ULB. Cette collaboration est élargie en Belgique à l'Université de Liège (ULiège) et en RDC à l'Université Kongo (UK). Il s'agit concrètement de mettre en place des dispositifs de formation et d'encadrement doctoral en RDC afin de permettre à des enseignants de l'ISAU principalement de réaliser un doctorat délivré par les universités belges partenaires. Ainsi cela devrait permettre à l'issue du projet de mettre en place des infrastructures doctorales pérennes et autonomes.

⁶ MWANZA H. et Kabamba K. « *Pauvreté et marginalisations rurales en Afrique au Sud du Sahara* », Revue Belge de Géographie, 2002.

⁷ Les inégalités de développement humain au 21^e siècle, Note d'information à l'intention de la RDC concernant le Rapport sur le développement humain 2019, http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/fr/COD.pdf

⁸ Instruction académique N°021/MINESU/CAB.MIN/TLL/BYP/MNB/2019 du 15 octobre 2019 portant directives relatives à l'année académique 2019-2020, Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, p.39.

Enfin, par l'octroi de bourses sous financement du projet, mais également l'investissement des acteurs du projet pour trouver des bourses supplémentaires pour des doctorants potentiels, le projet contribue considérablement à l'Objectif de Développement Durable 4 (ODD4) axé sur *l'accès de tous à une éducation de qualité, au même pied d'égalité et à la promotion des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie*. Une démarche qui est par ailleurs fortement encouragée par les autorités académiques auprès des Etablissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, en particulier dans le cadre de la coopération interuniversitaire⁹.

2.3 / OBJET ET NATURE DE L'ÉVALUATION

L'objectif de cette évaluation est de fournir une analyse et une appréciation externe et documentée sur la conception et la mise en œuvre du projet. Cette appréciation est destinée aux différents acteurs du projet, à leurs institutions respectives, à l'ARES, à l'équipe de coordination du projet évalué (en Belgique et en RDC), aux experts chargés de la sélection et de la formulation d'un potentiel projet en lien avec le projet évalué, ainsi qu'à la DGD.

L'évaluation a pour but de répondre à trois (3) enjeux, à savoir : (i) la redevabilité vis-à-vis des parties prenantes du projet en Belgique et en RDC ainsi qu'à ses contributeurs, (ii) l'introduction potentielle d'une nouvelle demande de financement d'un projet de poursuite et enfin (iii) l'appréciation de l'efficacité en vue d'une amélioration continue des pratiques. A cet effet, des recommandations sont formulées en fin de rapport (Voir § 8 *Recommandations*), spécifiées par institution auxquelles elles s'adressent. Il s'agira entre autres de fournir des recommandations qui puissent servir à : l'amélioration de la mise en œuvre, la gestion et le suivi/évaluation des projets financés par l'ARES ; le renforcement de la participation des communautés partenaires, de leur dynamisme et de leurs motivations dans les activités des projets financés par l'ARES ; un meilleur mainstreaming des thèmes transversaux dans les projets financés par l'ARES.

En outre, parmi les conditions spécifiques établies par l'ARES pour les propositions de projet en lien avec une intervention précédente, figure l'obligation d'une évaluation de la première intervention. Le présent projet entre dans ce cas, à l'occasion de l'appel à PRD-PFS 2020. Le pré-projet de poursuite s'inscrivait dans la consolidation du projet sous revue et répondait à une demande explicite de l'ISAU en vue de poursuivre les efforts entamés pour répondre aux critères pour l'organisation de la formation du troisième cycle à l'Enseignement Supérieur et Universitaire en RDC. Il s'agissait plus spécifiquement de la mise en place de trois (3) laboratoires de recherche dédiés respectivement aux enjeux patrimoniaux, constructifs et urbanistiques, ce qui n'a pas pu être fait dans le présent PFS. Cependant, un avis défavorable a déjà été donné au pré projet de poursuite avant que la présente évaluation ait lieu.

2.4 / METHODOLOGIE UTILISÉE ET LIMITES DE CELLE-CI

La méthodologie utilisée pour l'évaluation est largement qualitative et participative : les données ont été récoltées auprès des acteurs de mise en œuvre du projet directement. Elles concernent les activités, l'implication des acteurs dans le projet, leurs points de vue et leur vision de contexte, des perspectives ainsi que leurs suggestions pour l'amélioration du projet.

⁹ Idem, p.40.

La collecte de données a été réalisée en différentes étapes, à savoir :

» **Revue documentaire (bibliographie à la fin du présent rapport)**

Documents internes au projet : le dossier d'introduction du projet évalué, les rapports annuels du projet, le dossier de pré-projet remis dans le cadre de l'appel PRD-PFS 2020, les rapports de mission, etc.

Documentation externe : document d'orientation stratégique des PFS/ PRD/ PII, rapports d'analyse de la situation socio-économique, analyses politiques et articles de presse, législation en vigueur quant à l'enseignement supérieur, l'organisation du 3^{ième} cycle, organisation et fonctionnement de la Société des Architectes du Congo (SAC), organisation et fonctionnement de l'Ordre National des Architectes (ONA), etc.

» **Entretiens semi-directifs**

De nombreux entretiens semi-directifs ont été réalisés avec les acteurs de mise en œuvre du projet : coordonnateurs, gestionnaires de l'école doctorale, personnels académiques et administratifs impliqués et doctorants. Des entretiens ont également eu lieu avec des partenaires clés du projet avec lesquels des complémentarités et/ ou synergies ont été développées.

» **Discussion collective avec les doctorants**

La collecte et l'analyse des données récoltées auprès des doctorants s'est faite selon la méthodologie SWOT. L'analyse SWOT est un outil d'analyse stratégique qui combine l'étude des forces et des faiblesses d'un projet avec celle des opportunités et des menaces de son environnement, afin d'aider à la réalisation d'une évaluation.

Les questions ont porté sur l'expérience des doctorants depuis le début de la procédure d'inscription, leurs liens avec leurs promoteurs, les enseignements, l'école doctorale et les laboratoires de recherche. Les difficultés, les perspectives et des suggestions ont également été discutées. Un certain nombre de doctorants boursiers se trouvaient en Belgique au moment de l'évaluation.

» **Briefing et débriefings**

Un briefing a eu lieu le premier jour de la mission avec le Coordinateur Sud, le Prof. René Mpuru, le Prof. Corneille Kanene ainsi que le Chargé du suivi financier et administratif. En outre, des échanges quotidiens ont eu lieu avec Gulain Amani permettant ainsi de croiser des informations et d'obtenir de nombreuses données complémentaires aux entretiens semi-directifs.

Un débriefing a eu lieu le dernier jour de la mission, le vendredi 18 octobre en présence du Coordinateur Sud et du chargé du suivi financier et administratif.

Etant donné la présence de l'évaluatrice à Kinshasa au-delà de la durée de la mission d'évaluation, sa présence a permis de prévoir deux rencontres supplémentaires pour le bien de l'évaluation et ce, en date du mardi 22 octobre 2020.

Un débriefing avec le Coordinateur Nord Jean-Louis Genard a été organisé le mercredi 20 novembre, en présence également de Géry Leloutre.

L'analyse de données s'est faite conformément aux termes de références de l'évaluation. L'analyse des critères d'évaluation a été effectuée conformément aux guidelines de l'OCDE-CAD et aux questions d'évaluation posées dans les termes de références.

Des demandes ont été faites par l'évaluatrice pour rencontrer la représentante du Centre WBI ainsi qu'une représentation de la Coopération belge au développement à Kinshasa, mais les rendez-vous n'ont pas pu avoir lieu.

L'évaluation s'est efforcée d'évaluer l'état d'avancement du projet au regard du projet initial (efficacité, efficacité) mais surtout des évolutions et changements au cours du projet. En outre, l'évaluation a accordé une large place à l'insertion du projet –tant dans sa conception que sa réalisation- dans son environnement (pertinence, efficacité, impact, durabilité) et à l'impact du contexte universitaire sur le projet.

Etant donné les moyens limités de l'évaluation (13 jours), les critères d'impact et de durabilité ont été analysés de manière indicative : leur évaluation plus profonde nécessiterait la mise en place d'un dispositif d'évaluation plus important (évaluation initiale et finale réalisée avec la même méthode d'évaluation, investigation plus large auprès des parties prenantes du secteur d'intervention) et un timing plus approprié (plusieurs mois / années après la clôture du projet).

3. DÉROULEMENT ET GRANDES LIGNES DU PROGRAMME D'ÉVALUATION

Jour	Heure	Activité	Participants
Belgique			
Jeudi 12 sept 2019	10h-13h	COFIL 1 ¹⁰	<p>Prof. GENARD Jean-Louis <i>Promoteur Nord du PFS - Centre des Laboratoires associés pour la Recherche en Architecture (CLARA) Université Libre de Bruxelles</i></p> <p>Prof. MPURU MAZEMBE-BIAS René Prof. LE MAIRE Judith <i>Vice-Rectrice aux Affaires Internationales Université Libre de Bruxelles</i></p> <p>Mr. LELOUTRE Géry <i>Département académique d'Enseignement & Laboratoire Urbanisme, Infrastructures, Ecologies et Paysage (LOUISE) Université Libre de Bruxelles</i></p> <p>Mme. STAS Cécile <i>Administration de la Faculté d'Architecture Université Libre de Bruxelles</i></p> <p>Mme MITRI Selma – ARES <i>Chargée du Monitoring & Evaluation - Ares</i></p> <p>VANDEPUTTE Gaëlle – <i>Évaluatrice indépendante - C-lever.org</i></p>
Sept & Oct 2019	2 jours	Préparation logistique de la mission d'évaluation Lecture de la documentation du PFS	
Mission terrain à Kinshasa (du 13 au 22 octobre¹¹)			
Dimanche 13 oct 2019	1 jour	Arrivée à Kinshasa	
Lundi 14 oct 2019	9h - 17h	<p>Briefing de démarrage</p> <p>Entretien préliminaire avec le Coordinateur SUD</p> <p>Confirmation de l'agenda de la mission d'évaluation</p> <p>Entretiens contextuels sur le projet et Visite de l'ISAU</p>	<p>Prof. MPURU MAZEMBE-BIAS René <i>Directeur ISAU et Coordinateur Sud</i></p> <p>Prof. KANENE Corneille <i>Coordinateur Scientifique</i></p> <p>Mr. AMANI Gulain <i>Enseignant à l'ISAU et chargé du suivi administratif et financier du PFS</i></p>
Mardi 15 oct 2019	Matinée	<p>Visite de l'INBTP & du CRATU</p> <p>Entretien avec le directeur des opérations du CRATU</p>	Prof. Dr. LUSAMBA KIBAYU Michel
	Après-midi	<p>Visite du CEDESURK</p> <p>Entretien avec le Directeur du CEDESURK</p>	Prof. LUTUTULA Bernard

¹⁰Le CR du COFIL 1 figure en annexe 1 du présent rapport.

¹¹ Ares prévoit 7 jours de mission terrain, voyages inclus. Cela laisse 5 jours ouvrables pour effectuer l'évaluation. Étant donné que l'évaluatrice est restée plus longtemps sur place pour des raisons privées, elle a été en mesure de rencontrer davantage d'acteurs du Projet, en particulier en date du 22 octobre 2019.

Jour	Heure	Activité	Participants
Mercredi 16 oct 2019	Matinée	Séance de discussion en groupe avec des doctorants boursiers	TSHIUNZA Alexis KALEKA Emeritte OSIVERI Falonne
	Après-midi	Rencontre et entretien avec l'ONA	GIBALE Brunel <i>Président de l'ONA</i> LUNTALA Anatole <i>Responsable enseignement à l'ONA et représentant au sein du comité de pilotage du PFS</i> MUSINDONDO Siméon <i>Représentant au sein du comité de pilotage du PFS</i> NGANDU KABUYI Dechaux <i>Secrétaire Général</i> KALULUA NDAY Mwamba <i>Secrétaire Permanent du CA</i>
Jeudi 17 oct 2019	Matinée	Entretien avec le représentant de la SAC au départ du projet et actuel président de l'ARMP	MULIMILWA Claudien
	Après-midi	Entretien bilatéral gestion générale et déroulement au quotidien du PFS	Mr. AMANI Gulain
Vendredi 18 oct 2019	Matinée	Entretiens bilatéraux avec les enseignants encadrants	Prof. KABAMBA Kabata Prof. KANENE Corneille Prof. NZUZI Lelo
	Après-midi	Entretien avec Le doyen de la faculté d'architecture de l'UK Débriefing de la semaine avec le Coordinateur Sud du PFS	Prof. KAMUFUENKETE Pascal Prof. MPURU MAZEMBE-BIAS René
Mardi 22 oct 2019	Matinée	Rencontre avec le CA ISTAT	Prof. MPEYE NYANGO, Président
	Après-midi	Rencontre avec le PACODEL	Mme GRETRY Lucile
	Soir/ nuit	Retour à Bruxelles	
Belgique			
Mercredi 20 nov 2019	11h – 13h	Débriefing de la mission d'évaluation sur terrain avec le Coordinateur Nord du PFS	Prof. GENARD Jean-Louis Mr. LELOUTRE Géry
Janvier 2020	4 jours	Rédaction du rapport provisoire	
10 février 2020	10h-12h	COFIL II	Prof. GENARD Jean-Louis <i>Promoteur Nord du PFS - Centre des Laboratoires associés pour la Recherche en Architecture (CLARA) Université Libre de Bruxelles</i> Prof. LE MAIRE Judith <i>Vice-Rectrice aux Affaires Internationales Université Libre de Bruxelles</i> Mme. STAS Cécile <i>Administration de la Faculté d'Architecture</i>

Jour	Heure	Activité	Participants
			<i>Université Libre de Bruxelles</i> Mr. AMANI Gulain <i>Enseignant à l'ISAU et chargé du suivi administratif et financier du PFS</i> Mme MITRI Selma – ARES <i>Chargée du Monitoring & Evaluation – Ares</i> Mme LÊ THAO <i>Chargée de projets PRD-PFS (RDC1, Rwanda, Madagascar, Maroc, Burundi)</i> VANDEPUTTE Gaëlle – <i>Evaluatrice indépendante - C-lever.org</i>
Février 2020	1 jour	Finalisation du rapport	
Nombre total de jours contractuels : 13			Nombre total de jours prestés : 17

2. DESCRIPTION DES ACTIVITES

Dans le but de pouvoir générer en 5 ans une masse critique de docteurs et doctorants, choisis prioritairement parmi les enseignants de l'ISAU en ce qui concerne l'octroi de bourses, le projet devait permettre à ces docteurs en devenir, de former à leur tour de nouveaux doctorants et de hausser le niveau de compétences des enseignants. Le projet ambitionnait par ailleurs un important effet multiplicateur visant plus largement de rehausser le niveau de compétences des architectes congolais, créant ainsi les conditions d'une amélioration de la gouvernance urbaine, notamment en stimulant, dans le cadre du projet, une collaboration étroite avec la Société des Architectes Congolais (SAC)¹².

Le projet a été mis en œuvre selon 4 axes, à savoir :

01. Octroi de bourses visant prioritairement des enseignants de l'ISAU en vue de la réalisation de doctorats à l'ULB et l'ULiège ;
02. Mise en place conjointe d'une formation de 3^e cycle en architecture et urbanisme à l'ISAU, en collaboration avec l'UK et l'INBTP. Cela s'est appuyé sur :
 - » Des missions d'enseignement de professeurs de l'ULB et de l'ULiège ;
 - » Deux semaines annuelles d'école doctorale intensive à Kinshasa en collaboration avec les partenaires locaux,
 - » La mise en commun « d'infrastructures de recherche », l'octroi de bourses de perfectionnement pour des enseignants déjà titulaires du doctorat ou équivalent
03. Travail de décentralisation, en collaboration avec la Société des Architectes congolais (SAC) auprès d'autorités centrales, provinciales ou locales des connaissances liées aux recherches doctorales qui répondent à des nécessités propres à la RDC et opérationnalisables ;
04. Organisation de 2 colloques internationaux en collaboration avec les différents partenaires et spécifiquement le centre de recherche de l'ISAU, avec, en collaboration avec la SAC, ouverture vers le public des professionnels de l'aménagement du territoire et des décideurs politiques.

La mise en œuvre du projet peut être distinguée en trois phases.

La **première phase** coïncide principalement avec la première année de mise en œuvre du projet qui, compte tenu d'un partenariat déjà bien établi entre l'ULB et l'ISAU ainsi qu'avec la SAC, a pu s'exécuter dès le lancement du projet dans la **réalisation de nombreuses activités concrètes sans que cela nécessite une longue phase de démarrage**.

Des résultats ont ainsi été atteints dès la première année de mise en œuvre : instances de coordination mises en place assez rapidement, choix effectué des 4 boursiers bénéficiaires du projet à l'issue d'un processus de sélection effectué conjointement par le personnel académique congolais et belge, organisation d'un colloque international à Mbanza-Ngungu en juin 2015 (avec publication des actes du Colloque dans un ouvrage¹³), mise en place des formations continues avec la SAC et lancement des formations doctorales et des travaux dont le suivi est assuré par le personnel académique congolais.

¹² En 2018, la SAC a connu dans un premier temps un changement de direction et dans un second temps, celle-ci a été remplacée par la création de l'Ordre des Architectes.

¹³ L'ouvrage « Enjeux patrimoniaux en contexte postcolonial – Patrimoine et développement en RDC », sous la direction de GENARD Jean-Louis et LE MAIRE Judith, L'Harmattan 2017

Enfin, le projet s'est également attelé à la préparation du lancement de plusieurs modules de formation. (Voir § 5.3. *Efficacité* et § 5.7 *Appréciation de la bonne gouvernance, gestion de projet et du partenariat*).

En parallèle, le projet a fait de nombreuses démarches auprès de partenaires tant académiques que politiques. C'est ainsi que le partenaire UK a été pleinement associé au démarrage du projet au même titre que l'INBTP. Suite à cela des rencontres ont eu lieu avec les autorités de la province du Kongo Central en vue d'envisager de nouvelles collaborations, dont la volonté partagée de vouloir créer un centre de recherche en aménagement du territoire à l'UK. Une rencontre a également eu lieu avec le Ministre de l'Enseignement Supérieur de manière à faire avancer la reconnaissance au plus tard à l'issue du projet, de l'ISAU comme institution autorisée à délivrer le doctorat, garantissant ainsi la poursuite du projet au niveau politique et administratif. Grâce à la collaboration du Centre WBI, le projet a par ailleurs pu s'assurer dès le début d'une certaine visibilité par la réalisation d'une conférence de presse officialisant ainsi le projet et assurant sa visibilité. Cet appui de WBI a perduré tout au long du projet. (Voir § 5.7 *Gestion du partenariat*).

La **deuxième phase** de mise en œuvre correspond à un **début d'effets multiplicateurs importants** se greffant sur les activités initialement prévues par le projet. (Voir § 5.6. *Impact*)

A ce titre, on note les éléments suivants :

- » Effet d'entraînement des bourses financées par le PFS (ARES I)¹⁴ avec une augmentation du nombre de doctorants (par des financements autres ou par auto-financement), passé de 4 à 14 doctorants initialement pour être aujourd'hui au nombre total de 22 doctorants ;
- » Obtention d'un financement ARES pour l'appui au Centre de Recherche CRATU (ARES II)¹⁵ qui doit bénéficier au présent projet et qui est actuellement basé au sein de l'INBTP ;
- » Augmentation significative des demandes pour des formations continuées en collaboration avec la SAC à tel point qu'il est difficile pour le projet de répondre aux demandes ;
- » Extension du réseau de partenaires nationaux et internationaux et souhait de passer à des réalisations concrètes :
 - » Mise en place d'un projet pour la création d'une faculté d'architecture à l'UK (ARES III)¹⁶, en collaboration avec l'école d'architecture de Grenoble et le CRAterre où l'idée est de mettre en place une formation qui ne concurrence pas avec celle de l'ISAU mais qui cherche à développer un profil d'architecte au service de la population (approche multidisciplinaire de l'architecture et de l'urbanisme) ;
 - » Organisation d'un colloque en collaboration avec l'UE (et largement co-financé par celle-ci) sur la thématique de la durabilité, ayant abouti plus tard à la création d'un Référentiel procédural pour la construction de bâtiments¹⁷ ;
 - » Contribution au projet ERAIFT¹⁸, obtenu sous financement de l'UE par la faculté d'architecture de l'ULB ;

¹⁴ Le PFS qui fait l'objet de l'évaluation est communément appelé ARES I par les acteurs issus et concernés par le secteur de l'enseignement supérieur en architecture et d'urbanisme à Kinshasa

¹⁵ Communément appelé ARES II par les acteurs issus et concernés par le secteur de l'enseignement supérieur en architecture et d'urbanisme à Kinshasa

¹⁶ Communément appelé ARES III par les acteurs issus et concernés par le secteur de l'enseignement supérieur en architecture et d'urbanisme à Kinshasa

¹⁷ Référentiel développé en collaboration avec l'Union européenne en juin 2018 « Aménager la parcelle durable - outil d'aide à la conception »

¹⁸ Projet d'accompagnement à la conception, selon des exigences de durabilité forte, de 10 pavillons destinés à accueillir les professeurs invités de l'ERAIFT, sur un site adjacent au site de l'UNIKIN.

- » Rapprochement avec l'Université de Lubumbashi aboutissant au développement d'un projet pour la création d'une école d'architecture à Lubumbashi (ARESIV)¹⁹.

Comme il est mentionné dans un des rapports annuels du projet, force est de constater que le succès et l'extension des activités de la faculté d'architecture de l'ULB est « *fortement tributaire, comme cela est à de nombreuses reprises attesté dans la littérature portant sur cette question, des réseaux relationnels que nous avons pu tisser au fil de nos activités, et cela depuis 2006.* » Ces extensions sont des opportunités incontestables, mais peuvent également représenter, une certaine fragilité, voire même dans certains cas, un risque pour l'atteinte de résultats et la pérennité de certains volets du projet. (Voir § 5.1. *Pertinence*, § 5.3 *Efficacité* et § 5.4. *Durabilité, viabilité*)

Notons par ailleurs, au niveau partenarial que, dès 2018, un changement de direction au niveau de la SAC et la création de l'Ordre National des Architectes ont conduit à une certaine mise à mal des formations continues. La collaboration entre les différents acteurs du projet et cette instance nouvellement créée n'est pas une évidence ; le fonctionnement interne et le rôle de l'ONA dans le projet souffre vraisemblablement d'une certaine opacité ce qui induit indirectement plusieurs risques pour le projet. (Voir § 5.6 *Appropriation*, § 5.7. *Appréciation de la bonne gouvernance* et § 6. *Bilan : succès/ échecs*).

La période de l'évaluation a été tributaire de fortes tensions entre l'ONA et l'ancienne direction de la SAC, tensions qui se sont répercutées fortement sur les relations entre les partenaires Nord, liés historiquement à la SAC, et les nouveaux responsables de l'ONA. Depuis, conscients de la nécessité d'apaiser ces tensions et de clarifier les relations, des démarches ont été entreprises en vue de mettre en place un cadre de collaboration constructif. Notons quant à cela, que les références faites aux difficultés constatées lors de l'évaluation entre ces différents acteurs du projet, sont dès lors à placer dans le contexte spécifique dans lequel l'évaluation a été réalisée.

La **troisième phase** de mise en œuvre du projet a consisté à **réorienter certaines activités** (en parallèle à la deuxième phase) et à **s'assurer de pouvoir consolider les acquis**. (Voir §5.2. *Efficience*, §5.6. *Appropriation*)

Suite à certains écarts entre les activités prévues et celles effectivement réalisées, plusieurs réorientations ont été effectuées dans le projet, à savoir :

- » Réorganisation des modules de formation ;
- » Organisation de tables participatives avec pour but une diffusion des résultats de recherche vers les acteurs et décideurs locaux (en collaboration avec le CRATU) ;
- » Intensification de la dimension de durabilité des formations en privilégiant des réflexions et des travaux accordant une place importante au low tech, aux matériaux locaux, aux compétences locales, à l'entrepreneuriat local, etc.²⁰ ;
- » Volonté d'autonomisation des dispositifs de recherches par le biais du CRATU devant permettre la mise en place d'un milieu de recherche en RDC et de pallier ainsi la coupure qui existe pour les doctorants congolais entre une insertion forte dans un milieu de recherche lorsqu'ils sont dans les universités belges et l'absence d'une telle structure en RDC (Voir § 5.2. *Efficience* et § 5.3 *Efficacité*).

¹⁹Communément appelé ARES IV par les acteurs issus et concernés par le secteur de l'enseignement supérieur en architecture et d'urbanisme à Kinshasa

²⁰ Les projets de colloque pour juin 2017, le projet ERAIFT, le Projet ARES III etc, vont en ce sens.

En outre, cette troisième phase a connu une amélioration dans le suivi des doctorants et candidats doctorants au Congo grâce entre autres à un engagement plus tangible de l'ISAU commençant à se penser et à s'organiser davantage comme un espace de recherche et d'animation scientifique. Du fait du manque de rigueur dans la gestion financière et administrative au niveau de l'ISAU, le responsable de la comptabilité a été remplacé à mi-parcours du projet, ce qui a marqué une nette amélioration. (Voir § 5.2. *Efficience*, § 5.3. *Efficacité* et § 5.6. *Appropriation*).

Etant donné la mise sur le marché progressive d'enseignants en architecture qui sont titulaires de doctorats dès 2019, la faculté d'architecture de l'ULB a été sollicitée pour la création d'autres facultés d'architecture, comme celle de l'Université de Lubumbashi (voir ci-dessus). Cela correspond parfaitement à l'objectif général du projet, à savoir la volonté de générer une masse critique de docteurs et doctorants, afin que ceux-ci puissent à leur tour former de nouveaux doctorants en vue de hausser le niveau de compétences des enseignants. A cet effet et dès 2016, l'UK avait, dans le cadre du projet ARES III, déjà contacté des doctorants pour assurer les enseignements de bachelier, initiés en septembre 2017. (Voir § 5.1. *Pertinence*, § 5.3 *Efficacité* et § 5.5. *Impact*).

De manière générale, les travaux de formations continues, d'accès au doctorat et d'aide à la recherche etc. sont donc essentiels dans la mesure où l'ISAU, principal partenaire dans le projet, constitue un vivier fournisseur de la majorité des enseignants de ces nouvelles facultés. Autrement dit, la réussite du présent projet a constitué une des conditions pour que les enseignants d'architecture et d'urbanisme des futures facultés soient aux mains d'enseignants à la fois formés à la recherche, détenteurs de doctorats et sensibilisés aux enjeux territoriaux, à la soutenabilité... (Voir § 5.1. *Pertinence*)

Enfin, la question de la pérennisation de la formation doctorale et de l'obtention effective par l'ISAU de l'autorisation de délivrer le doctorat, une fois le nombre nécessaire d'enseignants-doctorants atteints (c'est-à-dire 8 enseignants) s'est trouvé au centre des préoccupations du projet et était abordée régulièrement lors des Comités de pilotage. C'est cette question qui s'est également retrouvée au centre des préoccupations dans le développement du pré-projet de poursuite qui visait la consolidation de l'école doctorale en architecture à Kinshasa par la création de trois (3) laboratoires de recherche, condition supplémentaire à l'obtention de l'autorisation de délivrer le doctorat par l'ISAU. (Voir § 5.4. *Viabilité (pérennité, durabilité)*)

Cela correspond à la volonté principale exprimée par un des acteurs clés du projet : « *Ce qui nous intéressait c'était d'avoir des docteurs et des laboratoires de recherche* ».

4. ANALYSE SELON LES CRITERES CAD

Pour chaque critère un score global d'évaluation est sur une échelle allant de A à D, ce qui correspond aux appréciations généralement admises suivantes :

- » Score A : Très bien : La situation est jugée très satisfaisante, largement au-dessus de la moyenne et constitue potentiellement une référence en matière de bonnes pratiques. Les recommandations qui en découlent mettent l'accent sur la nécessité de capitaliser ces bonnes pratiques.
- » Score B : Bien : La situation est jugée satisfaisante, mais il reste matière à amélioration. Les recommandations qui en découlent sont utiles mais pas vitales pour le fonctionnement de l'intervention.
- » Score C : Problèmes : Certains problèmes doivent être traités, à défaut de quoi la performance globale de l'intervention risque d'être affectée négativement. Les améliorations requises ne nécessitent toutefois pas de révisions majeures de la stratégie.
- » Score D : Carences graves : Les carences relevées sont, à ce point, graves que s'il n'y est pas remédié, elles risquent d'entraîner l'échec de l'intervention. Des ajustements majeurs et une révision de la stratégie d'intervention sont nécessaires.

Se baser uniquement sur des scores n'offre cependant qu'une vision trop réductrice d'une réalité complexe telle que celle de la création d'une école doctorale et du renforcement des formations en architecture à l'ISAU. Ces scores peuvent entraîner une simplification excessive. Il convient donc d'appréhender ces scores comme une synthèse de la variété des réponses récoltées qui ne peut s'apprécier pleinement qu'en prenant en compte la description qualitative des constats que l'évaluation détaille pour chacun des critères.

4.1 / PERTINENCE

Il s'agit de vérifier le degré d'adéquation du projet et de ses objectifs aux besoins identifiés et aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux priorités globales, aux politiques des partenaires et des bailleurs de fonds. Il s'agit par ailleurs d'apprécier la qualité de la conception et du contenu de l'intervention. Quels ont été les obstacles et les facteurs favorables ayant influencé (positivement ou négativement) l'atteinte des résultats ? Quel intérêt les résultats ont-ils présenté pour les différentes parties prenantes (bénéficiaires, acteurs directs, etc.) ?

Au niveau de l'ISAU et du secteur académique congolais, la formation et la création de l'école doctorale est indéniablement pertinente car elle répond à un besoin essentiel. Par ailleurs, comme indiqué dans le *Chapitre §4 Description des activités*, le projet a été pensé et développé en cohérence avec le cadre législatif en vigueur. En 2011, les autorités congolaises ont confié à l'ISAU et à l'INBTP la mission de mettre au point un programme de formation doctorale obligatoire pour les candidats docteurs, incluant une dimension méthodologique ainsi que des formations dans les disciplines de l'espace et de l'environnement²¹. Effectivement, avant le début du projet, il n'existait pas d'école doctorale en architecture en RDC.

²¹ Instruction académique du 27 août 2011.

Les docteurs congolais en architecture avaient jusque-là tous étudié à l'étranger et obtenu leur doctorat dans des universités étrangères avant de revenir enseigner en RDC. De ce fait, sans avoir accès à des bourses ou à des financements propres, les architectes congolais qui souhaitaient réaliser une thèse doctorale étaient dans une impasse. Aujourd'hui, grâce à la création de l'école doctorale, l'octroi des bourses et en particulier à la collaboration interuniversitaire entre l'ISAU, l'ULB, l'ULiège et l'UCLouvain, l'obtention d'un doctorat par les architectes congolais est devenue accessible. En outre, le projet a toujours eu pour objectif d'appuyer l'ISAU en vue de l'obtention de la reconnaissance officielle par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, du droit d'organiser le 3^e cycle. Pour cela, l'ISAU devait répondre aux critères spécifiques suivants : avoir en son sein 8 enseignants à thèse, c'est à dire des docteurs (à temps plein) et 3 centres de recherches opérationnels. L'octroi des bourses dans le cadre du projet devait en partie déjà combler ce besoin très concret. Comme décrit au *Chapitre §5.2. Efficacité*, le projet a rapidement dépassé toutes les attentes.

Le projet est également pertinent par rapport à la mission des instituts supérieurs qui consiste à (i) former des cadres de haut niveau dans divers secteurs en fonction des besoins réels de la société, (ii) organiser la recherche appliquée, orientée vers des solutions aux problèmes spécifiques des domaines de leur création et (iii) assurer les services à la communauté²². Seul ce dernier élément n'a pas directement été abordé dans les faits par le projet, mais il est toutefois mis en avant par plusieurs acteurs académiques congolais pour lesquels il est important de pouvoir organiser cela avec les étudiants. Certaines initiatives sont donc prises en ce sens (tant à l'ISAU qu'à l'INBTP) tels que le fait de développer un plan d'urbanisme pour une commune par exemple. Ces démarches manquent cependant de financement et dépendent dès lors du bon vouloir des étudiants et de leurs enseignants qui, pour ce faire, mettent la main à la poche. Le personnel académique congolais a souhaité mettre l'accent sur ces besoins essentiels visant à répondre à l'entièreté de leur mission. Force est de constater que, face aux différentes stratégies développées par le projet, celui-ci n'a -à ce stade- pas été en mesure de répondre aux besoins situés au niveau des politiques d'aménagement du territoire. Bien qu'il s'agisse de répondre à une volonté ministérielle de « *développer une politique à la fois plus volontariste, plus conséquente et plus autonome d'aménagement du territoire* », cela aurait nécessité de faire davantage de plaidoyer auprès des autorités afin de les conscientiser par rapport aux savoirs locaux en termes d'architecture et d'urbanisme. Il semble que cet objectif ait été un peu trop ambitieux dans le cadre du PFS sous revue (ARES I). Cela dit, compte tenu de la rapide progression du projet et des effets multiplicateurs qu'il a induit, développer des activités permettant d'assurer le service à la communauté, représenterait une belle opportunité pour apporter des changements plus concrets dans l'aménagement du territoire en RDC. Notons cependant que les autorités publiques congolaises consulteraient souvent l'ISAU pour des avis architecturaux et urbanistiques ayant attrait à certains projets. L'évaluation n'a malheureusement pas été en mesure de vérifier cette information ni d'apprécier la mesure à laquelle les avis donnés par l'ISAU sont effectivement pris en compte par les autorités. Par ailleurs, dans le cadre de financement de la Banque Mondiale, il est important de noter la contribution de l'ISAU faisant partie de tous les comités de pilotage des différents projets urbains financés par la Banque Mondiale. Enfin, l'ISAU serait en voie de signer un contrat avec la Banque Mondiale pour la réalisation de plans de développement urbains de plusieurs villes.

Etant donné la cohérence du projet avec les politiques nationales en vigueur, l'ISAU ne devrait pas avoir de difficultés, à termes, d'obtenir la reconnaissance pour l'organisation du 3^e cycle.

²² Loi-cadre N°14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National, article 93.

D'un point de vue plaidoyer, afin de s'en assurer, il serait pertinent pour le projet de développer des relations plus étroites avec le Conseil d'Administration des Instituts Supérieurs Techniques, Artistiques et Technologiques (CA ISTAT) étant donné qu'il s'agit de l'instance prédisposée à conseiller le Ministère sur les décisions à prendre à ce sujet.²³

Enfin, il sied de mentionner les nombreux éloges qu'ont été faites par les acteurs du projet lors de l'évaluation par rapport à l'expertise apportée par les universités belges dans le projet : « *il y a lieu de remercier la coopération belge, ce projet est un bon coup de pouce* » ou encore : « *il y a eu une évolution qualitative incroyable, l'apport de nos amis du Nord est capital !* »

Sur base de ces constats l'évaluation juge que la pertinence du projet atteint le niveau A :

	A	B	C	D
Pertinence	X			

4.2 / EFFICIENCE

Il s'agit ici de vérifier dans quelle mesure les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties en résultats de façon économe, de déterminer le rapport entre les produits – qualitatifs et quantitatifs – et les ressources mises en œuvre pour les obtenir. Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle été mise en œuvre comme prévu initialement et adaptée, le cas échéant ?

Le projet se caractérise par une efficacité particulièrement remarquable. Tel que développé dans les Chapitres §5.3. et §5.5., le projet a non seulement fait preuve d'une bonne efficacité aux vues des résultats atteints, mais il a également eu de nombreux effets multiplicateurs qui lui ont permis de rayonner bien au-delà de ses activités.

Afin d'illustrer cette efficacité, nous observons les principaux éléments ci-dessous :

- » Mise à disposition d'une **formation doctorale de grande qualité**, répondant aux standards internationaux avec un **coût très faible**. Ainsi, les professeurs ayant développé le parcours de formation n'ont pas été rémunérés (Coordination Nord) ou très peu (pour les gestionnaires congolais bénéficiant d'indemnités du PFS, à hauteur de 100 ou 200 USD/ mois pour les principaux concernés). Ils ont pourtant fourni un travail très important. Ensuite, les professeurs assurant les séminaires doctoraux ne sont pas payés mais uniquement défrayés pour leurs déplacements en RDC.
- » Les **bourses octroyées** aux doctorants ont été délivrées selon une **modalité permettant une limitation des coûts** au maximum. Il est prévu 4 mobilités en Belgique au cours du doctorat de trois mois chacune, comprenant une indemnité de 1.666€/ mois au cours de celles-ci. En outre, une bourse locale à hauteur de 250 €/ mois est également prévue par le projet. Il s'agit d'un choix délibéré dans le PFS de limiter les séjours en Belgique, afin notamment d'augmenter le nombre de doctorants pouvant bénéficier d'une bourse (quatre au total). Le relatif « faible » temps passé en Belgique a été souligné par les doctorants comme une faiblesse (Voir § 5.3. *Efficacité*).

²³ Ordonnance N°16/071 du 29 septembre 2016 portant organisation et fonctionnement des organes d'administration de l'enseignement supérieur et universitaire, article 9.

- » Le projet a mis en place une **stratégie d'ouverture du doctorat au-delà des possibilités de bourses** doctorales **attribuées dans le projet ARES I**. C'est ainsi qu'à ce jour, on dénombre un total de 13 boursiers (ARES I : 4, ARES II : 2, ARES III : 3, Bourse exceptionnelle de l'ARES : 2, Bourse ULB : 2). En outre, 10 doctorants se sont inscrits sur auto-financement. Notons cependant que certains acteurs académiques congolais ont dénoncé un certain manque de transparence dans l'octroi de bourses et les conditions d'accès, créant ainsi des jalousies. Par ailleurs, les conditions liées aux bourses (avec une durée plus ou moins longue, des présences en Belgique plus ou moins nombreuses, etc.) créent une certaine inégalité de traitement entre les doctorants.

Notons que la SAC a contribué financièrement à plusieurs activités du projet, par la mise à disposition de son personnel pour l'organisation des colloques, la participation au financement de l'infrastructure des 2 colloques (locaux, communication, catering, ...), la participation aux frais d'hébergement des professeurs pendant les semaines intensives ainsi qu'une contribution financière pour les activités de vulgarisation. Cette contribution considérable de la part de la SAC semble toutefois avoir été mal comprise et a été jugée comme étant peu transparente par certains acteurs, en particulier par l'ONA. (Voir § 5.6. *Appropriation*, § 5.7 *Bonne gouvernance*).

Tributaire de fortes tensions entre l'ONA et l'ancienne direction de la SAC, l'évaluation répercute inévitablement ces tensions qui ont à présent fait place à la mise en place d'un cadre de collaboration constructif. Les références faites aux difficultés constatées lors de l'évaluation sont dès lors à placer dans le contexte spécifique dans lequel l'évaluation a été réalisée.

Enfin, grâce aux financements complémentaires qu'a pu obtenir le projet, qu'il s'agisse des autres financements ARES ou d'autres bailleurs de fonds qui se sont engagés à appuyer le développement de l'architecture et de l'urbanisme en RDC, le projet a réussi à élargir considérablement son champ d'action. (Voir § 5.3. *Efficacité* et § 5.5 *Impact*).

Sur base de ces constats l'évaluation juge que l'Efficiences du projet atteint le niveau A :

	A	B	C	D
Efficiences	X			

4.3 / EFFICACITÉ

Il s'agit ici de vérifier si les objectifs et les résultats escomptés ont été atteints ou s'il y a eu progression vers ceux-ci et dans quelle mesure ; avec une identification des facteurs qui favorisent ou handicapent cette progression. Quelle était la qualité de la conception et du contenu de l'intervention ? Quel intérêt les résultats ont-ils présenté pour les différentes parties prenantes (bénéficiaires, acteurs directs, etc.) ? Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle été mise en œuvre comme prévu initialement et adaptée, le cas échéant ? L'intervention a-t-elle produit les résultats escomptés à court, moyen et long terme ? Dans l'affirmative, pour qui, dans quelle mesure et dans quelles circonstances ? Quels résultats imprévus (positifs et négatifs) l'intervention a-t-elle produits ? Comment se sont-ils produits ?

Les nombreuses activités mises en œuvre ont permis d'atteindre les résultats atteignables, à savoir : la sélection des doctorants, mise en place de la formation doctorale, encadrement des doctorants, organisation

des séjours de mobilité en Belgique pour les boursiers. A ce jour, aucun de ces boursiers n'a terminé son doctorat mais cela devrait être le cas avant la fin du projet.

Sans préjuger de l'issue des doctorats engagés à l'école doctorale, l'évaluation peut avancer quelques éléments qui permettent d'apprécier partiellement leur qualité et leur chance d'arriver à terme.

Il convient avant tout de rappeler que dans toutes les universités, un pourcentage variable mais toujours non-négligeable de doctorats n'arrivent pas à leur terme, et ce pour différentes raisons, qui vont de la faisabilité du projet à des raisons personnelles propres au doctorant sans lien direct avec sa recherche. Il ne serait dès lors pas raisonnable « d'attendre » du PFS que tous les doctorats initiés à l'école doctorale arrivent à leur terme endéans trois ou quatre ans. L'évaluation de l'efficacité porte ici essentiellement sur la qualité et la cohérence de la formation et l'encadrement doctoral.

L'évaluation a pu constater que le parcours de formation proposé répond aux normes de pertinence et de qualité attendues au niveau international. Une place importante est faite à des thématiques utiles au développement architectural et urbanistique spécifiquement adaptés au contexte du terrain de recherche qui les concerne en RDC (que ce soit en zone urbaine ou non). L'accent est mis sur les questions liées au patrimoine et à la durabilité, répondant ainsi à des besoins réels exprimés par les acteurs académiques. Cela répond en outre également à des considérations environnementales. La collaboration avec l'UK a permis d'intégrer une approche pluridisciplinaire aux thématiques abordées (ainsi qu'au choix des sujets de thèses des doctorants) permettant ainsi de répondre à de réelles considérations sociétales. (Voir §5.8 *Prises en compte des thématiques transversales*).

L'évaluation constate que les 22 doctorants se démarquent par une certaine hétérogénéité tant dans leur formation initiale (urbaniste, architecte, ingénieur du bâtiment, juriste, ...) que dans la motivation individuelle qui les a poussés à réaliser un doctorat. Ainsi, certains « anciens » ont profité de l'opportunité de l'école doctorale pour couronner leur carrière avec un doctorat alors que d'autres comptent davantage sur l'envol de leur carrière ou encore sur la reconnaissance institutionnelle et internationale qui découle d'un doctorat.

Par ailleurs, les moyens alloués pour mener à bien leur doctorat sont très variables selon les candidats. Deux groupes se dégagent : les boursiers (principalement via les bourses ARES) et les non-boursiers, soit les doctorants en auto-financement. Selon les doctorants, l'obtention d'une bourse est un marqueur de réussite compte tenu des opportunités que cela représente. Il y a d'une part, bien évidemment l'allocation financière, mais ils reconnaissent surtout la valeur ajoutée de l'encadrement par le Promoteur Nord ainsi que l'accès à la documentation dans l'Université belge lors des séjours passés en Belgique. De plus, ces séjours leur permettent de travailler principalement sur leur thèse sans aucune autre obligation, telle que celle des enseignements qu'ils doivent assurer lorsqu'ils sont en RDC.

Conditions d'accès aux bourses et sélection des candidats

Etant donné que le processus de sélection et d'accès aux bourses peut être long et ardu, l'aboutissement des démarches est potentiellement lié à de nombreux facteurs objectifs, mais également plus subjectifs tels que la personnalité du candidat, ses compétences, la progression autonome du candidat avant l'obtention d'une bourse, la nature du sujet proposé, l'opiniâtreté du/ de la candidat-e pour trouver un promoteur, l'intérêt et la disponibilité d'un promoteur à soutenir et aider le/ la candidat-e à déposer des demandes de financement, l'âge du/ de la candidat-e et la date du dernier master permettant de déposer des demandes sur certains fonds et pas d'autres, etc.

Par ailleurs, concernant la forte disparité entre les situations des chercheur-euse-s, notons ce qui suit :

- » Les premiers boursiers, financés directement par le PFS (de même que ceux financés par les deux autres projets ARES), ont été choisis à la fois selon les critères internes aux Universités belges (choix du promoteur, agrégation de celui-ci, validation du projet de thèse...), mais aussi en concertation avec les partenaires institutionnels du projet.
- » D'autres doctorants ont obtenu leurs bourses via des concours auxquels ces partenaires n'étaient pas institutionnellement associés (bourses CCCI à l'ULB, bourses exceptionnelles ARES...).

En outre, les informations sur ces concours ont été transmises à l'ensemble des doctorants et, si certains ont réussi à obtenir des bourses (dans un contexte particulièrement concurrentiel), d'autres ont échoué puisque ces concours mettaient en concurrence de multiples candidat-e-s venant d'horizons très différents.

Enfin, en vue de féminiser le groupe de doctorants et suite à des concertations avec les partenaires Sud, le projet a volontairement poussé les femmes à compétences égales, voir supérieures. Ainsi, le dossier d'une des doctorantes a été construit en concertation avec le Coordinateur scientifique de l'ISAU, ce qui lui a permis d'obtenir une bourse exceptionnelle ARES.

Comme développé sous le §5.2. *Efficience*, une certaine opacité et manque de transparence dans l'octroi des bourses (autres que les bourses octroyées dans le cadre du PFS) est reprochée par plusieurs acteurs académiques. La difficulté particulière est que les différences entre les différentes bourses obtenues par les doctorants créent une inégalité des chances de réussite entre doctorants. Certains boursiers sont effectivement d'avis que le fait de pouvoir passer plus ou moins de temps en Belgique a une incidence considérable sur la progression de la thèse.²⁴ D'autre part, les enseignants encadrants du côté congolais reprochent un manque de considération par les doctorants qui « conscients qu'ils obtiendront leur thèse en Belgique, ne se donnent pas toujours la peine de nous tenir informés ». Et de poursuivre : « passer trop de temps en Belgique est problématique car les doctorants doivent être plus sur le terrain et consulter les professeurs congolais ».

Illustration des nombreux aspects liés au travail d'accompagnement effectué par les promoteurs Nord et Sud auprès des doctorant-e-s.

Le travail d'accompagnement par les promoteurs peut fortement varier et ce pour diverses raisons :

- » Certains promoteurs Nord à l'ULB et/ ou à l'ULiège ne sont pas très impliqués dans le suivi des doctorant-e-s car ils ont été sollicités pour encadrer des thèses sans être concrètement impliqués dans les projets en raison des limites du budget (pas de déplacement en RDC, méconnaissance du terrain...);
- » Certains promoteurs (Nord et Sud) ne sont pas fiables, quelle que soit la personne à encadrer (pas de suivi administratif, pas de réponses aux mails etc.);
- » Les promoteurs n'ont pas tous la même expérience de direction des thèses : la formation doctorale et l'encadrement des thèses en RDC est néanmoins une opportunité pour améliorer les compétences des promoteurs (collaborations dans les CA ULiège, ULB, RDC, méthodologies spécifiques déployées par les architectes...)

²⁴ Les bourses étant différentes, les modalités sont forcément différentes. A titre d'exemple, la bourse ARES offre maximum 3 mois en Belgique mais avec beaucoup d'autres prises en charge (Assurance santé, billet aller-retour, des frais de recherche, ...) tandis que la bourse CCCI n'offre pas tous ces avantages alors qu'elle permet cependant de séjourner 6 mois en Belgique.

Les promoteurs qui encadrent beaucoup de thèses sont cependant souvent ceux qui y consacrent le plus de temps. L'encadrement à dispenser pour un-e chercheur-euse congolais-e est d'ailleurs souvent plus important en raison de la qualité de la formation de master à l'ISAU qui n'adresse pas suffisamment la méthodologie d'écriture et de recherche par exemple. Par ailleurs, la langue française n'étant pas la langue maternelle des doctorant-e-s, celle-ci n'est pas toujours d'un niveau suffisant en plus de la difficulté de se familiariser à l'écriture scientifique.

Enfin, en termes de qualité d'appui pour les doctorant-e-s congolais-e-s, ceux/ celles-ci bénéficient de deux semaines intensives de formation doctorale par an en RDC. Cette formation est un réel atout qui représente en outre un nombre d'heure de formation plus important que ce qui est proposé à l'ULB ou à l'ULiège, sans compter que ceux qui séjournent en Belgique (boursiers et non boursiers) ont la chance de bénéficier des formations tant au Nord qu'au Sud. Cela dit, du point de vue des doctorant-e-s congolais-e-s, il n'est pas évident pour eux/ elles de réaliser que les promoteurs n'ont somme toute qu'un temps restreint à consacrer pour l'encadrement d'une thèse.

En outre, toujours selon les enseignants-encadreurs congolais, les niveaux de formation initiale des doctorants sont variables. Cette situation n'est pas étonnante, étant donnée la politique d'ouverture au niveau des inscriptions retenues par l'école doctorale. Certains enseignants-encadreurs rencontrés se sont tout de même montrés préoccupés par la différence de niveau entre les doctorants urbanistes et architectes, ce qui affecterait la qualité de certains projets doctoraux. Ainsi comme l'a exprimé un enseignant-encadreur : « *pour éviter qu'un doctorant passe 2 ans [sur 4] à essayer de comprendre l'approche et la méthodologie [nécessaires à la réalisation d'une thèse], il faudrait envisager que tout le monde passe par une étape intermédiaire pour assurer une mise à niveau* ».

L'implication des enseignants-encadrants à l'ISAU est assez variable. La lourde charge d'enseignement qu'ils portent (plus qu'un temps plein réparti sur différentes universités/ instituts supérieur) ainsi que la rémunération minimale (90 USD) « *a freiné l'enthousiasme de certains collègues* ».

Concernant les comités mixtes d'accompagnement

Le fait de constituer des comités d'accompagnement selon les normes doctorales Nord (dans les Universités où se font les thèses) tout en intégrant des encadrants Sud (appartenant à une institution ne délivrant pas le doctorat et n'ayant donc pas cette culture), conduit inévitablement à des difficultés organisationnelles et à des déficits d'ajustement qui ne sont dues uniquement à la distance géographique. La faculté d'architecture de l'ULB a néanmoins choisi de défendre cette approche de manière systématique, en particulier parce qu'il apparaît évident et d'autant plus en prenant en considération les difficultés, que ces participations, au-delà des impératifs de partenariat, constituent des voies d'apprentissage pour le processus d'autonomisation future du projet. Participer à des comités d'accompagnement, comprendre comment se font les encadrements théoriques et le suivi de l'empirie, la participation à des jurys de thèse etc., contribuent à l'apprentissage de ce processus. Dès lors, ce qui est apparu comme une difficulté au cours de l'évaluation, constitue un vecteur d'expérience riche en enseignement.

Les acteurs académiques sont cependant tous d'avis que la création de l'école doctorale ainsi que le renforcement de la formation sont de qualité et indispensables au développement de la profession afin de contribuer au développement de la RDC.

« Il y a une évolution qualitative incroyable et l'apport de nos amis du Nord est capital »

Le « semage du projet »²⁵ fait cependant l'objet de nombreuses inquiétudes. Concrètement, le projet a toujours ambitionné à ce que le doctorat en art de bâtir et urbanisme ainsi que la formation doctorale puissent à la fois permettre de hausser le niveau de l'enseignement dans ces disciplines, mais aussi de favoriser la création d'autres écoles d'architecture. En peu de temps, l'ULB est effectivement parvenue à obtenir plusieurs financements allant en ce sens (voir §5.5 *Impact*). La nécessité d'une décentralisation en province des appuis aux écoles d'architecture est largement reconnue, mais étant donné que ces écoles devront être alimentées par des professeurs congolais prêts à partir en province, « *il faut continuer à appuyer l'ISAU et à relever le niveau de la formation* ». Effectivement, vu le nombre de projets en cours actuellement en parallèle, il est évident que les tâches de coordination de l'équipe de la faculté d'architecture à l'ULB s'amplifient et nécessitent des rencontres inter-projets. Même si cela est rendu possible grâce au fait que les partenaires institutionnels sont souvent les mêmes et que les intérêts et engagements de ces acteurs convergent, il semble primordial de redoubler d'efforts au niveau de la coordination inter-institutionnelle afin d'assurer la cohérence des appuis et garantir une qualité optimale et égale dans les différentes facultés.

Concernant le « semage » du projet

Effectivement, les effets multiplicateurs induits par le projet sous revue peuvent constituer un facteur d'inquiétude. La création d'autres facultés d'architecture nécessitera la constitution d'un corps professoral d'un niveau suffisant sous peine d'avoir haussé le niveau de l'ISAU tout en créant des institutions concurrentes délivrant des formations (et donc le même diplôme) qui ne répondraient pas aux critères souhaitables. Il faudrait également éviter que les docteur-e-s diplômé-e-s soient appelé-e-s à enseigner dans ces nouvelles filières en délaissant l'ISAU et leurs fonctions de recherche, de formation doctorale, d'encadrement de doctorat etc. pour lesquelles ils/ elles ont été formé-e-s dans le projet ARES I. Conscients de ces risques potentiels, les partenaires Nord ont abordé la question du « semage » des institutions d'enseignement de l'architecture lors d'un comité de pilotage qui s'est tenu en janvier 2020 avec les partenaires Sud. En soulevant cette question en particulier avec l'ONA qui possède des fonctions de régulation dans ce domaine, celui-ci s'est engagé à être particulièrement attentif à cela.

En conclusion, tel que le disait un enseignant-encadrant des doctorants : « *il faut continuer à former les doctorants et, oui, l'école est lancée, mais pas autonomisée* ».

Sur base de ces constats l'évaluation juge que l'Efficacité du projet atteint le niveau B :

	A	B	C	D
Efficacité		X		

4.4 / VIABILITÉ (PÉRENNITÉ, DURABILITÉ)

Il s'agit ici de vérifier la continuation des bénéfices résultant du projet après la fin de l'intervention : la probabilité d'obtenir des bénéfices sur le long terme et la situation par laquelle les avantages nets sont susceptibles de résister aux risques. Certains résultats positifs sont-ils susceptibles d'être durables ? Dans quelles circonstances ?

²⁵ Le « semage » du Projet fait référence au fait que l'appui au secteur académique en architecture et en urbanisme se soit élargi par l'obtention, entre autres, des projets Ares II, III et IV.

Concernant la **durabilité institutionnelle** et comme abordé dans §4 Description des activités et §5.1. Pertinence, la mise en place de la formation doctorale constitue une obligation légale faisant l'objet d'une reconnaissance officielle. L'objectif était en outre de consolider ce processus à travers la mise en place d'une infrastructure de communication et d'acquisition de données qui à ce stade, reste toutefois limitée, voire insuffisante. La formation doctorale n'est à ce jour pas autonome et tous les acteurs académiques tant belges que congolais en sont conscients. La volonté de mise en place des trois laboratoires de recherche qui seraient par ailleurs dirigés par les docteurs (actuels doctorants) est cependant un gage progressif de durabilité.

Les deux cycles de deux ans de formation doctorale prévus par le projet ont été finalisés en juin 2019. Suite à cela, la faculté d'architecture de l'ULB a demandé à l'ISAU de développer un rapport sur la question de la mise en place des formations par l'ISAU même, formations auxquelles les partenaires Nord étaient prêts à apporter leur soutien jusqu'à la fin du projet en mai 2020, et au-delà également, selon d'autres modalités qui seraient à convenir. Dans ce rapport l'ISAU a formulé des demandes d'appui à des formations spécifiques pour chacun des trois laboratoires récemment créés ainsi que pour des formations transversales. En outre, depuis, les partenaires Nord ont pu constater que l'ISAU a mis en place des formations de manière autonome notamment sur les méthodes de recueil et de traitement des données.

L'émulation qu'a connue la création de l'école doctorale avec à ce jour 22 doctorants (dont 3 ayant présentés leur thèse récemment) crée de belles bases pour une autonomisation future. Un point d'attention subsiste par contre par rapport à la collaboration avec l'ONA qui ne s'engagera vraisemblablement pas de la même manière dans le projet que l'a fait la SAC en son temps. L'évaluation n'a pas permis de mesurer l'influence réelle que pourrait avoir l'ONA sur la durabilité du projet. Il apparaît cependant évident qu'une communication doit être faite en clôture de projet afin de les informer des résultats du projet et de lever le voile sur des incompréhensions et malentendus qui se sont installés au détriment de ceux-ci. (Voir §5.6 Appropriation et §5.7 Bonne gouvernance et partenariat)

Aux vues des évolutions positives dans les relations entre les partenaires Nord et l'ONA depuis la mission d'évaluation effectuée en octobre 2019, ce constat doit à présent être relativisé et être placé dans le contexte spécifique dans lequel l'évaluation a été réalisée. En outre, il est important de mentionner que lors de la dernière mission en date effectuée par les partenaires Nord en janvier 2020, la stratégie à adopter pour l'obtention par l'ISAU de l'habilitation à délivrer le doctorat a été discuté lors d'un Comité de Pilotage. A cette occasion, les différents points relatifs aux conditions juridico-administratives de cette obtention ont pu être éclaircis et l'ONA s'est engagé à soutenir ce processus au niveau politique (Voir la Convention de collaboration entre la Faculté d'architecture de l'ULB et l'ONA en Annexe 4).

Concernant la **durabilité financière et économique**, notons plusieurs éléments :

- » Le matériel acquis grâce au projet (informatique, documentation, mobilier de bureau, ...) demeure à disposition de l'ISAU où ce matériel est gardé précieusement.
- » L'état congolais prendra en charge les salaires des docteurs enseignants au sein de l'ISAU notamment. Cela n'est remis en cause par personne, ni même par les doctorants eux-mêmes et ce, même si reconnaissent que pour être titularisé, cela est conditionné par une reconnaissance au niveau de l'ISAU, du CA ISTAT et du Ministère.

- » La formation des docteurs devrait leur permettre de rentrer des projets de recherche auprès de différentes instances subsidiaires internationales puisqu'ils y sont familiarisés lors de la formation doctorale. Cela étant dit, ce volet étant assez peu palpable à ce stade, nécessiterait d'être mesuré au-delà de la durée du projet
- » La mise à disposition et vente de services à la communauté (formation du personnel communal dans le cadre de la décentralisation, production d'études de planification des villes, etc.) nécessiterait également d'être développé davantage en développant activement un plaidoyer auprès des autorités quant aux compétences et au savoir-faire congolais en matière d'architecture et d'urbanisme.

Notons qu'au cours de la mission d'évaluation à Kinshasa, en date du 17 octobre 2019 plus précisément, la Primature (Cabinet du Premier Ministre) a adressé une lettre au Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, faisant part de la suppression des quotités sur les frais d'inscription et le minerval²⁶. Cette décision vise concrètement à supprimer les rétrocessions financières imposées aux universités et Instituts Supérieurs tant à l'attention du Ministère de l'ESU ainsi qu'à plusieurs de ses entités qui étaient prélevées sur les frais d'inscription et le minerval payés par les étudiants. Ces quotités avaient effectivement un impact négatif sur le fonctionnement de ces établissements ainsi que les conditions sociales du personnel enseignant et d'études des étudiants. Dans un communiqué de presse publié en date du 18 octobre 2019, le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a pris acte de cette décision qui est d'application depuis la rentrée académique 2019-2020. Même si à ce jour la mise en application effective de cette décision reste à être vérifiée, il s'agira également de vérifier dans quelle mesure l'ISAU assurera une répartition interne de son budget qui devrait dès lors potentiellement augmenter. Il s'agit clairement d'une opportunité à saisir pour assurer la durabilité financière de l'école doctorale.

Concernant la **durabilité socioculturelle et environnementale** du projet, celle-ci est engagée positivement grâce aux choix des sujets de thèses qui prennent en considération les problématiques locales. L'objectif étant par ailleurs de permettre la sensibilisation de divers acteurs des projets urbains à l'importance de prendre en compte les avis des chercheurs et de décider de réalisations adaptées. Des séminaires organisés dans le cadre du projet ont comporté des initiations à la participation et la dissémination des résultats était également orientée vers les pouvoirs publics, les architectes, urbanistes et aménageurs praticiens, et les politiques. Cela devait servir d'appui à la prise de décision et aux réalisations, mais cet aspect a à ce jour connu assez peu d'écho. Malgré tout, la poursuite des séminaires participatifs dont la conception a été le plus pensée en fonction d'objectifs explicites d'appropriation des résultats, devrait contribuer à construire ces ambitions plus durablement.

Sur base de ces constats l'évaluation juge que la Viabilité du projet atteint le niveau B :

	A	B	C	D
Durabilité institutionnelle	X			
Durabilité financière et économique		X		
Durabilité socioculturelle et environnementale		X		

²⁶ N° de référence du Courrier : CAB/PM/MD/SM/2019/0070

4.5 / IMPACT

Il s'agit ici d'apprécier les effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, induits par le projet, directement ou non, intentionnellement ou non. L'intervention a-t-elle produit les résultats escomptés à court, moyen et long terme ? Dans l'affirmative, pour qui, dans quelle mesure et dans quelles circonstances ? Quels résultats imprévus (positifs et négatifs) l'intervention a-t-elle produits ? Comment se sont-ils produits ?

Comme mentionné en début de Rapport, il n'est pas évident d'évaluer l'impact d'un projet avec des moyens de collecte de données limitées. Dans le cadre des projets de formation académique c'est un défi d'autant plus important dès lors que les résultats sont largement qualitatifs et mettent donc du temps à pouvoir être observables. Dans le cadre du PFS, l'évaluation adresse dès lors la question de l'impact qu'à titre indicatif et n'attribue pas de cote pour ce critère.

L'évaluation constate que le PFS a correctement identifié les effets que pouvait avoir le projet et qui sont décrits comme étant d'une part des « *effets accélérateur* » et d'autre part des « *effets multiplicateur* ».

Ces effets accélérateurs correspondent dans les grandes lignes aux résultats du projet dont certains ont été moins ou plus atteints que d'autres. Comme précisé dans le § 4 *Description des activités*, ce qui importait avant tout aux acteurs du projet c'était d'avoir des docteurs à l'issu du projet et de relever le niveau de la formation. C'est donc également à ce niveau-là que l'impact s'observe le plus. Concrètement, grâce à la collaboration interuniversitaire, des processus doctoraux ont été entamés et des thèses ont été ou seront prochainement défendues en Belgique, la qualité des enseignements s'est vue améliorée et est appliquée dans les enseignements de certains enseignants-doctorants et enfin, grâce à la collaboration entre les enseignants belges et congolais dans la responsabilité des enseignements, ces derniers ont pu s'imprégner des savoirs transmis par les connaissances les plus récentes compte tenu du lien privilégié qu'entretiennent les enseignants belges avec la littérature dont ils disposent plus facilement.

Les effets multiplicateurs sont quant à eux enclenchés par ces effets accélérateurs et s'articulent à deux niveaux, c'est-à-dire au niveau de la délivrance des doctorats ainsi qu'au niveau de la diffusion des connaissances. En effet, notons par rapport à cela, qu'au-delà des 4 bourses attribuées dans le cadre du projet, 19 autres candidats se sont lancés dans ce processus doctoral, ce qui illustre l'effet de motivation, au-delà des doctorants du projet, lié à l'accessibilité de la formation doctorale. Ainsi, à l'issue du projet l'ISAU atteindra le seuil critique des 8 enseignants docteurs (à temps plein) nécessaires pour obtenir la reconnaissance nécessaire lui permettant d'assurer la formation du troisième cycle²⁷. Les effets liés à la diffusion des connaissances par le biais des conférences, des séminaires et des ouvrages produits sont fort difficiles à mesurer dans le cadre de l'évaluation, mais force est de constater que toutes ces initiatives sont fort appréciées par les acteurs académiques. A ce stade, l'évaluation ne permet cependant pas d'apprécier l'installation des acquis du projet en termes de partage de connaissance au sein des pratiques des professionnels de l'architecture et de l'urbanisme.

Enfin, l'impact du projet a connu des effets positifs grâce aux autres financements complémentaires obtenus : projet d'appui à la mise en place du CRATU (ARES II), projet d'appui à la création de la faculté d'architecture à l'UK (ARES III) et enfin appui à la création d'une faculté d'architecture à Lubumbashi (ARES IV).

²⁷ Depuis, une exigence supplémentaire a été émise par le Ministère, à savoir la nécessité d'avoir trois laboratoires de recherche, ce qui n'était pas encore une obligation lors de la rédaction du PFS.

Cependant, cet élargissement considérable du champ d'action des acteurs académiques belges, a également semble-t-il eu des effets potentiellement négatifs, à savoir la remise en question de l'efficacité du PFS, un certain flou communicationnel sur les différents projets en cours et leur implication/ apports concrets ou encore une impression pour certains de trop se disperser au détriment de la consolidation de certains acquis.

4.6 / APPROPRIATION

Il s'agit de vérifier dans quelle mesure les différentes parties prenantes (bénéficiaires, acteurs directs, etc.) se sont-elles mobilisées et ont-elles adhéré aux objectifs du projet ? Dans quelle mesure les partenaires exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement et assurent la coordination des projets à l'appui du développement. Les bénéficiaires sont-ils satisfaits des réalisations du projet ?

Les travaux scientifiques préparés dans le cadre du projet (formation doctorale, formation continue, organisation de colloques, encadrement des parcours doctoraux) semblent avoir été développés de concert entre les parties belges et congolaises, et ont été systématiquement intégrés aux activités de l'école doctorale. Notons cependant que les ouvrages issus des colloques gagneraient à donner plus de visibilité aux partenaires congolais.

L'appropriation du projet au niveau des instances dirigeantes de l'ISAU, après avoir été problématique lors de la première phase du projet, s'est nettement améliorée ensuite. Les réorientations qui ont été faites ont permis à l'ISAU de se montrer davantage impliqué dans le projet. Même si les instances dirigeantes de l'ISAU s'impliquent directement que de manière limitée, notamment au niveau financier, il semble qu'elles soutiennent implicitement les activités du projet. Ni la mise en place de l'école doctorale ni la collaboration interuniversitaire avec l'ULB ou l'UCLouvain n'a été l'objet d'une remise en question par les autorités académiques, de par sa pertinence évidente en cohérence avec la loi cadre de l'enseignement supérieur et des instructions académiques. A la lecture du *Chapitre §4 Description des activités* et aux vues des décisions prises par l'ISAU pour l'organisation et le fonctionnement des laboratoires de recherche, l'évaluation a également pu observer une appropriation accrue en fin de projet en vue de l'obtention d'un projet de poursuite permettant de combler ce que le projet de formation et création d'école doctorale n'a pu couvrir²⁸.

L'appropriation du projet au niveau des acteurs académiques et scientifiques est plutôt bonne aux vues de l'efficacité et la pertinence évidentes du projet. Une crainte réelle existe cependant par rapport au semage dans les provinces, créant une certaine méfiance par rapport à la durabilité du projet. En ce qui concerne les enseignants-doctorants rencontrés dans le cadre de l'évaluation, le projet a permis de leur apporter une opportunité précieuse de s'engager dans un doctorat qui leur offre de nombreuses opportunités tel que la participation à des conférences internationales, l'élargissement de leur réseau professionnel, la reconnaissance institutionnelle que leur offrira l'octroi du doctorat, la création des centres de recherche qu'ils pourront animer etc. Cela étant dit, certains doctorants auraient la perception de ne pas avoir suffisamment d'informations sur les modalités de leur encadrement, sur l'engagement de leurs promoteurs et les différentes étapes de leur parcours doctoral.

²⁸ Voir la Décision n°ISAU/DG/MMB/002/2019 du 1^{er} mars 2019 portant création du centre de Recherche interdisciplinaire de l'Unité de Planification Spatiale, de l'Art de Bâtir et de Bio-Architecture de l'Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme. Voir également le document interne qui en découle portant organisation des laboratoires de recherche de l'ISAU.

L'évaluation a cependant constaté une grande faiblesse par rapport à l'appropriation du projet par l'ONA. Créée en décembre 2018 et de par sa création ayant dissolu la SAC, cette instance ignore les réels tenants et aboutissants du projet, ce qui l'amène à être particulièrement virulente à son encontre et en particulier à l'encontre de l'ULB. Dans le cadre du projet évalué, il semble évident que l'ISAU aurait pu jouer un rôle capital en termes de communication afin d'aplanir les nombreux malentendus à ce sujet. Cela étant dit, le sémage des projets ARES en appui au domaine de l'architecture dans le secteur académique congolais a eu pour effet indirect une surexposition des acteurs académiques belges au regard de l'ONA considérant d'être laissé pour compte. Cela est décrit davantage dans le *Chapitre § 5.7. Bonne gouvernance et partenariat*.

Depuis la mission d'évaluation qui s'est tenue en octobre 2019, les relations entre les partenaires Nord et l'ONA se sont apaisées. L'ONA semble à présent prêt à prendre son rôle à cœur et à occuper une place substantielle dans le projet dépassant ainsi les tensions apparentes observées lors de l'évaluation.

Plusieurs exemples illustrent à présent une appropriation améliorée, tels que :

- » *Lors de la dernière mission en date des partenaires Nord qui s'est tenue en janvier 2020, l'ONA a organisé une formation professionnelle-colloque dont l'essentiel tournait autour des enjeux de relation de l'ONA avec l'enseignement et la recherche. Lors de cette activité qui a réuni entre 150 et 200 participant-e-s, les partenaires Nord ont été invités à intervenir. Interventions qui auraient été fort appréciées par l'ONA ;*
- » *Elaboration d'une convention de collaboration avec l'ONA (Voir Annexe 4) dont le contenu semble faire l'unanimité et qui devrait être signée en mai 2020.*

Sur base de ces constats l'évaluation juge que l'appropriation du projet atteint le niveau B- :

	A	B	C	D
Appropriation		X		

4.7 / APPRÉCIATION DE LA BONNE GOUVERNANCE, GESTION DU PROJET ET DU PARTENARIAT

Il s'agit de vérifier quelle a été la qualité de la collaboration entre les équipes Nord et Sud et dans quelle mesure cette collaboration a-t-elle influencé la gouvernance du projet ? Il s'agit également d'apprécier la contribution et l'exploitation des outils de suivi mis en place pour l'atteinte des objectifs. Les différents outils de suivi fournissent-ils des informations de qualité utiles l'évaluation ?

La gestion interne du projet entre les coordinateurs, respectivement à l'ISAU et à l'ULB, a été bonne et efficace. Les coordinateurs ont semble-t-il la même vision du projet, de ses objectifs et de la manière de le mettre en œuvre. Cela étant dit, il s'agissait d'une première collaboration entre eux au vu des changements de gouvernance au sein de l'ISAU peu de temps avant la mise en place du projet. Comme l'illustre le *Chapitre §4. Description des activités*, après une première phase de mise en œuvre rapide et efficace, le projet a dû réorienter certaines activités à la suite de plusieurs difficultés constatées. Cette période a été marquée également par une collaboration plus franche et une certaine autonomisation dans la gouvernance du projet par l'ISAU.

Il est important de nuancer les aspects de coordination et d'implication qui n'ont pas toujours été équilibrés au Nord et au Sud. Les moyens attribués au projet n'ont effectivement pas permis de couvrir les déplacements nécessaires au renforcement de capacité à l'ISAU en termes de gestion de projet (entre autres financier et administratif), en particulier dans la première phase du projet. Le fait que la coordination et l'équipe au Sud soient à présent efficaces et impliquées est en ce sens, un acquis du projet qui est attribuable aux efforts déployés par -entre autres- le personnel administratif de la faculté d'architecture de l'ULB.

En termes de gestion de projet, mise en place des outils de rapportage et de suivi, c'est principalement l'ULB qui s'en est chargée, même si l'ISAU semble avoir été fort impliquée. On peut souligner ici l'implication et la persévérance des équipes de coordination, tant au Nord qu'au Sud qui sont restés mobilisés tout au long du projet et qui n'ont jamais hésité à offrir de leur temps « à des heures décalées du calendrier académique ». La réussite du projet se démarque particulièrement par l'enthousiasme de ces deux équipes.

Cela étant dit, certaines difficultés inattendues ont émergé au cours et en fin du projet, particulièrement au niveau de la collaboration avec la SAC, devenue depuis l'ONA²⁹³⁰. Cette transition semble effectivement avoir souffert d'un manque de transparence et de communication dont souffre à présent le projet avec un effet potentiellement néfaste sur tous les projets financés par l'ARES dans le domaine de l'Architecture en RDC. Concrètement, la SAC a été « l'initiateur et le garant » permettant de pallier une certaine vacance de pouvoir en période (pré-)électorale face entre autres aux divers blocages qui se sont présentés au niveau du Ministère de l'Enseignement Supérieur avant la mise en œuvre du projet. La SAC a en ce sens contribué de manière considérable à la création d'un contexte favorable pour la mise en œuvre du projet contribuant entre autres à l'identification des besoins ainsi que la mise en relation avec les acteurs clés du projet. Au-delà du projet ARES I, la SAC a par ailleurs, en collaboration avec l'ULB et l'UCLouvain, plus généralement contribué au développement académique de l'architecture en RDC en facilitant également la mise en place d'autres projets de collaboration interuniversitaire sur le territoire de la RDC. La contribution de la SAC est d'ailleurs reconnue par les acteurs académiques congolais comme ayant été une opportunité de grande valeur, mais son ingénierie dans la formation académique est remise en question.

Même si les effets multiplicateurs du projet sont louables et méritent reconnaissance, l'évaluation a dû constater que ceux-ci ont involontairement contribué à renforcer la méfiance de l'ONA ne comprenant pas que la SAC se soit tant impliquée dans le projet sans pour autant en ressortir des financements directs pour son fonctionnement. L'ONA n'hésite d'ailleurs pas d'accuser ouvertement le projet d'un manque de transparence considérant que « initialement ARES a toujours dit que le partenaire principal est la SAC et pas l'ISAU »³¹. Le document projet est pourtant clair sur l'aspect partenarial : le partenaire local principal est l'ISAU et les autres partenaires locaux sont l'INBTP et le CEDESURK. La SAC y est identifiée comme « un autre bailleur de fonds » dont les responsabilités qui lui incombent dans le projet concernent le personnel, l'infrastructure, l'équipement et le fonctionnement. L'évaluation a constaté une lutte de gouvernance interne liée à la transition de la SAC à l'ONA ayant rendu l'ONA particulièrement susceptible par rapport à sa légitimité et au rôle qu'elle considère devoir jouer dans la formation. Souffrant dès lors d'un manque de reconnaissance, le projet semble être devenu une cible pour externaliser un conflit initialement interne.

²⁹ Voir article 32 du Chapitre V des Statuts de la Société Congolaise des Architectes du 11 octobre 2014 qui mentionne : « La SAC est d'office dissoute par la promulgation de la loi portant création de l'Ordre des Architectes et peut se muer en syndicat. »

³⁰ Voir la Loi n°18/034 du 13 décembre 2018 Portant création, organisation et fonctionnement de l'ordre national des architectes.

³¹ Cette citation illustre par ailleurs que pour l'ONA il n'y a pas de différence entre l'ARES et l'ULB.

L'évaluation considère cependant que ce conflit est principalement lié à un problème de personnes en lien avec la gouvernance de la SAC d'une part et de l'ONA d'autre part. Le rôle de l'ONA est actuellement circonscrit dans une loi et la mise en application de celle-ci, tout comme ce qui relèverait de la dissolution de la SAC, dépasse largement le cadre du projet. Il incombe cependant au projet de dépersonnaliser les relations partenariales et de communiquer clairement avec l'ONA sur le projet ARES I mais également plus largement au sujet des autres projets de collaboration interuniversitaire dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme. Les partenaires locaux ont un rôle primordial à assurer dans cette communication et devraient s'approprier les aspects relationnels avec cette autorité (Voir §5.6 Appropriation).

Aux vues des évolutions positives dans les relations entre les partenaires Nord et l'ONA depuis la mission d'évaluation effectuée en octobre 2019, ce constat doit à présent être relativisé et être placé dans le contexte spécifique dans lequel l'évaluation a été réalisée. D'un point de vue partenarial, le Partenaire Nord a eu la bonne initiative d'élaborer une convention de collaboration avec l'ONA (Voir Annexe 4) dont le contenu semble faire l'unanimité et qui devrait être signée en mai 2020. Cette convention aborde en outre les aspects financiers de la collaboration, permettant ainsi de lever le voile sur les incompréhensions de l'ONA par rapport aux retombées financières des projets ARES vers l'ONA.

Concernant le partenariat avec l'INBTP, l'évaluation a observé que la mise en place du Centre de Recherche en aménagement du territoire et urbanisme (CRATU) au sein de cet institut n'a pas pu servir au projet tel que cela était prévu. Initialement, ce centre de recherche devait se situer au sein de l'ISAU mais, pour des raisons également liées à un désaccord entre individus et à une collaboration directe entre l'UCLouvain et l'INBTP pour créer le pendant du CREAT de l'UCLouvain, cela n'a pas été réalisé ainsi. Dans les faits, cela ne devrait cependant pas empêcher l'utilisation du CRATU par les chercheurs de l'ISAU qui à ce stade ne semblent pas être informés du travail qui y est réalisé. Il s'agit cependant d'une réelle opportunité manquée étant donné l'exigence de devoir disposer de trois centres de recherche (en plus des 8 enseignants docteurs en architecture) pour pouvoir organiser le 3^e cycle à l'ISAU. Il est intéressant de mentionner que le CA ISTAT a fait part, lors de l'évaluation, de son souhait « de voir le CRATU évoluer là où il serait le plus profitable », laissant sous-entendre qu'il devrait dès lors être déplacé au sein de l'ISAU. Toutefois, le CA ISTAT prétend qu'il y aurait une décision reconnaissant le CRATU comme étant un centre de recherche qui servirait tant à l'ISAU qu'à l'INBTP. Cela pourrait avoir une incidence sur les conditions de reconnaissance de l'ISAU pour organiser le 3^e cycle, mais l'évaluation n'a malheureusement pas pu vérifier cette information. Notons par ailleurs que l'INBTP souhaite pouvoir à terme également organiser le 3^e cycle au sein de son institut.

Enfin, en ce qui concerne le Centre de Documentation de l'enseignement supérieur, universitaire et recherche à Kinshasa (CEDESURK), le partenariat n'a pas été concrétisé dans le projet car ce centre a subi une restructuration interne importante après une période de crise institutionnelle. Cela a donc été confirmé lors de l'évaluation, mais il se trouve que depuis peu un nouveau Directeur Général essaie d'insuffler une deuxième vie au CEDESURK. L'ambition du nouveau DG est qu'à terme, le centre puisse avoir un rôle de coordination entre les différentes bibliothèques des universités / facultés et, sur base d'un inventaire complet, qu'elle puisse offrir soit un accès digitalisé aux ouvrages, soit faire venir des ouvrages pour consultation. L'objectif serait également de mettre à disposition sa bibliothèque (qui contient actuellement 16 000 ouvrages) et enfin de mettre à disposition également ses infrastructures. Cette stratégie de renouvellement du centre n'est qu'à ses débuts, mais il est certainement pertinent de garder un œil attentif sur son évolution dans les années à venir.

Sur base de ces constats l'évaluation juge que la gestion et la gouvernance du projet ainsi que la gestion du partenariat, atteint le niveau B :

	A	B	C	D
Gestion du projet	X			
Bonne gouvernance		X		
Partenariat		X		

4.8 / APPRÉCIATION DE LA PRISE EN COMPTE DES THÈMES TRANSVERSAUX (GENRE, ENVIRONNEMENT, DROITS HUMAINS)

Il s'agit de vérifier dans quelle mesure les aspects relatifs au genre, les droits humains et à l'environnement ont été pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet ? Les résultats ont-ils présenté des intérêts pour les bénéficiaires indépendamment de leur âge, sexe ou origines socio-économiques ?

Sachant que rien n'avait été demandé par l'ARES au sujet des thématiques transversales au départ du projet, mis à part les aspects liés à la durabilité environnementale, la question qui se pose est celle de savoir dans quelle mesure le projet pourrait s'en emparer à posteriori.

Concernant l'aspect **genre**, le projet avait prévu d'accorder au minimum une bourse à une femme mais cela n'a pas été possible dès le début du projet. Actuellement, sur 22 doctorants au total (avec bourse ARES, autres bourses ou en auto-financement), il y a deux (2) doctorantes femmes. Par ailleurs, au sein de l'ISAU il n'y a pas un grand nombre de femmes chercheuses, ni enseignantes. On dénombre 2 femmes en architecture et 2 femmes en urbanisme. Notons que sur ces 4 femmes, les deux boursières sont les seuls à pouvoir prétendre à une bourse : une de ces femmes a dépassé la limite d'âge (+ 50 ans) et l'autre était moins intéressée de par ses occupations professionnelles. Cela étant dit, le projet n'a pas été en mesure de développer une approche sexo-spécifique qui permettrait d'attirer un plus grand nombre de femmes vers l'architecture ou du moins, pour les enseignantes-doctorantes, de mettre en place des mesures spécifiques qui permettraient de surmonter des difficultés qui leur seraient propres (sur base d'un diagnostic genre par exemple).

L'enjeu que représente l'intégration des aspects liés au genre est essentiel, cela reste cependant une question compliquée. Lors du colloque organisé par l'ONA en janvier 2020, les partenaires Nord ont profité de leur intervention pour rappeler la nécessité de féminiser le monde de l'architecture et particulièrement le corps professoral de l'ISAU. Néanmoins, la réalité actuelle est telle que le choix des doctorant-e-s dans le cadre du projet s'est fait parmi les enseignant-e-s de l'ISAU qui compte seulement quatre (4) enseignantes dont deux sont à présent doctorantes, toutes deux boursières. Dès lors, il sied effectivement de reconnaître que le projet ait pu atteindre 50% des candidates éligibles même si cela ne représente qu'un nombre restreint qui reste minoritaire pour des raisons qui dépassent l'influence du projet à ce stade.

Le projet intègre la **dimension environnementale** en identifiant des problématiques rencontrées dans le contexte congolais et non pas en important des idées préconçues. L'idée est de former les chercheurs à mieux observer les difficultés et défis qui se présentent à eux dans un contexte donné plutôt que d'avoir une formation qui les empêcherait de voir ce qui se passe sous leurs yeux.

Ainsi, les questions liées à l'environnement sont des sujets qui intéressent particulièrement les chercheurs à cause de la déforestation ou l'érosion des sols par exemple. Par ailleurs, prenant en compte des dynamiques locales en milieu urbain, de nombreuses recherches menées dans le cadre du projet sont liées aux questions de mobilité. L'annexe 2 du présent rapport reprend la liste des doctorants ainsi que les sujets de thèse qu'ils abordent, illustrant l'intérêt des acteurs du projet pour ces problématiques. Notons en outre que le projet s'est thématiquement orienté vers la question de la durabilité qui est reflétée également dans les thématiques abordées lors des colloques, tel que le droit à la ville durable ou encore le développement du Référentiel développé en collaboration avec l'Union européenne en juin 2018 « Aménager la parcelle durable - outil d'aide à la conception ».

En outre, grâce à la dimension interdisciplinaire du partenariat avec l'Université Kongo dans le projet, les **droits de l'homme** ont également été pris en compte. Effectivement, un des boursiers étant issus de l'UK, réalise une thèse nommée « *Les conflits fonciers, un obstacle au développement des cités de Luozi, Mbanza Ngungu et Songolo dans le Kongo Central.* » Juriste de formation, ce boursier travaille donc sur la question des litiges fonciers d'un point de vue urbanistique. En prenant en compte le contexte dans lequel ces litiges ont été étudiés, la thèse s'est orientée vers une vision de cohabitation entre droit normatif et droit coutumier. Sachant que les conflits fonciers sont liés à la terre et aux ressources naturelles et que ceux-ci s'accroissent encore davantage en situation de post-conflit tel que c'est le cas en RDC, il est primordial d'aborder ces questions également sous un angle urbanistique. Cela accentue non seulement l'importance d'une approche pluridisciplinaire en urbanisme, mais également sa pertinence. Notons enfin que tous les projets de thèse faisant allusion à la gouvernance urbaine, intègrent également des aspects liés aux droits humains.

Sur base de ces constats l'évaluation juge que la prise en compte des thèmes transversaux du projet atteint le niveau A- :

Thèmes transversaux	A	B	C	D
Genre		X		
Environnement	X			
Droits Humains	X			

5. BILAN : SUCCÈS – ÉCHECS

Le PFS a globalement connu un environnement de mise en œuvre plutôt favorable qui lui a permis d'atteindre des résultats non négligeables. Malgré certaines difficultés rencontrées liées à l'efficacité ainsi qu'à la gestion de partenariat, il y a de fortes chances que d'ici la fin de l'année 2020 le seuil critique des 8 enseignants-docteurs soit atteint et bien plus au-delà de l'année 2020. A cette condition unique exigée en début de projet afin d'obtenir la reconnaissance nécessaire pour pouvoir organiser le 3^e cycle et délivrer les doctorats en conséquence, s'est ajoutée une exigence supplémentaire en cours de projet, à savoir la mise en place de 3 laboratoires de recherches, justifiant dès lors la sollicitation d'un appui financier additionnel pour remplir cette condition et poursuivre l'objectif global du projet visant la mise en place d'un programme d'école doctorale afin qu'à terme les futurs docteurs en architecture puissent reprendre l'essentiel des charges d'enseignement et d'encadrement doctoral (dévoués initialement à des enseignants européens) et contribuer à une amélioration substantielle des formations initiales.

Sans vouloir revenir sur les difficultés rencontrées et déjà largement décrites en détail dans le §5 *Analyse selon les critères CAD*, l'évaluation a pu observer les succès concrets suivants :

Résultat 1 - L'école doctorale forme des docteurs en art de bâtir et urbanisme, elle forme même des docteurs d'autres disciplines grâce à la collaboration avec l'UK. L'école n'est cependant pas encore autonome, même si les évolutions en termes de durabilité institutionnelle sont plutôt encourageantes.

Résultat 2 - L'école doctorale jouit d'une reconnaissance évidente auprès des professionnels, cela dit, elle ne semble pas encore à ce stade être suffisamment reconnue par les autorités concernées qui semblent faire que trop peu appel aux compétences des docteurs pour l'appui et le conseil en matière d'architecture, d'urbanisme et travaux publics et ce, malgré le fait qu'elles consulteraient souvent l'ISAU pour des avis architecturaux et urbanistiques ayant attrait à certains projets.³²

Résultat 3 - Grâce aux colloques et aux séminaires organisés ainsi que la participation de doctorants à des séminaires à l'étrangers, l'école a bel et bien intégré des réseaux de chercheurs pour autant qu'il s'agisse d'une mise en réseau individuelle pour les acteurs académiques qui y ont participé. D'un point de vue plus institutionnel, ce résultat s'est avéré assez difficile. L'idée était de créer une plateforme d'échange entre les institutions qui font de la recherche en matière d'architecture et d'urbanisme en Afrique francophone. A ce jour, ces aspects semblent se matérialiser progressivement et de plus en plus de partenariats sont signés sur le plan international.

Résultat 4 - L'accès à l'information s'est amélioré de manière assez limitée, de nombreux ouvrages ont été acquis mais cela reste insuffisant. Une maquette du site internet de l'ISAU a été réalisée et il est prévu que le site serve pour la diffusion électronique des productions scientifiques. Quelques échanges ont eu lieu avec plusieurs revues à caractère urbanistique et architectural pour étudier la possibilité d'abonnement. Néanmoins, si la recherche s'est améliorée jusque-là, c'est à ce stade principalement grâce à la collaboration interuniversitaire. (Voir § 5.5 *Impact*)

Résultat 5 : Dans le cadre de la vulgarisation des recherches, tous les colloques et grands séminaires doctoraux organisés à l'ISAU font l'objet de diffusion sur les chaînes télévisées et radio. Elles seront également répercutées sur le site de l'ISAU qui est actuellement en construction.

³² Comme décrit dans le §5.1 *Pertinence* : L'évaluation n'a malheureusement pas été en mesure de vérifier cette information ni d'apprécier la mesure à laquelle les avis donnés par l'ISAU sont effectivement pris en compte par les autorités.

Bon nombre d'enseignants-chercheurs sont par ailleurs invités à discuter de la problématique architecturale et urbaine sur les chaînes radio et télé. De manière plus individuelle, chaque enseignant veille à la mise en ligne de sa production scientifique sur les sites potentiels. Néanmoins, ces aspects sont à développer davantage d'un point de vue institutionnel et font par ailleurs l'objet d'un besoin exprimé pour la suite du projet.

6. CONCLUSION

01. L'évaluation considère la **pertinence** du projet comme **très satisfaisante**. L'évaluation considère que le projet constitue une référence en termes de bonnes pratiques par rapport à la manière auquel il répond aux besoins exprimés tout en s'inscrivant dans les priorités politiques et institutionnelles du secteur et ce, tout en étant suffisamment ambitieux pour vouloir sortir de sa zone de confort et élargir ainsi potentiellement son champ d'action.
02. L'évaluation considère l'**efficience** du projet comme **très satisfaisante**. Les effets multiplicateurs du projet ont été tels que le rapport entre les résultats/ les acquis du projet et le coût que cela a représenté, ne peut être jugée que positivement. Notons par ailleurs l'engagement et la motivation des équipes de coordination Nord et Sud qui n'ont pas hésité à se mobiliser sans être rémunéré (ou très peu). C'est entre autres grâce aux efforts qu'ils ont déployé que l'efficience est jugée si positivement.
03. L'évaluation considère l'**efficacité** du projet comme **satisfaisante**. Même si certains résultats ont été moins atteints que d'autres, le projet a pu partiellement répondre à l'objectif spécifique en contribuant à une meilleure formation des architectes, des ingénieurs et autres acteurs de l'aménagement de l'espace au Congo. Le projet n'a cependant pas pu matérialiser sa volonté d'offrir un conseil aux autorités congolaises en matière d'urbanisme, d'architecture et de travaux publics. Le projet a cependant largement contribué à la création des bases pour ce faire.
04. L'évaluation considère également l'**impact et la viabilité** du projet comme **satisfaisante**. Le PFS a un impact positif sur les capacités de recherche et la qualité de l'enseignement supérieur en RDC. Même si l'école doctorale devra encore nécessiter un appui extérieur dans le cadre de la coopération interuniversitaire avant de réellement pouvoir s'autonomiser, l'évaluation a pu observer des dynamiques positives et encourageantes pour la durabilité de l'école doctorale.
05. L'évaluation considère l'**appropriation** du projet comme **satisfaisante**. Le projet a été pris en charge et mis en œuvre conjointement par les partenaires belges et congolais qui avaient une vision commune du projet et de ses objectifs. L'appropriation est uniquement négative au niveau de l'ONA, mais ne devrait pas, selon certains acteurs académiques, affecter négativement l'appropriation du projet aux vues des évolutions positives depuis la mission d'évaluation.
06. L'évaluation considère que la **gestion et la gouvernance du projet** ainsi que la **gestion du partenariat** est **satisfaisante**. Cela dit, ce constat global est à nuancer, en particulier au niveau de la bonne gouvernance et de la gestion du partenariat. Tel que décrit dans le §5.7 plusieurs difficultés ont été observées quant à la transparence au niveau de la gouvernance de la Sac devenue ONA ensuite et de ce fait, en découle des difficultés au niveau partenariales. Cela étant dit, cela ne devrait pas, selon certains acteurs académiques, affecter négativement l'appropriation du projet.
07. L'évaluation considère que la **prise en compte des thèmes transversaux** du projet est **très satisfaisante**. Compte tenu du fait que rien n'avait été demandé à ce sujet en début de projet, il est assez remarquable de constater que les aspects liés à l'environnement et aux droits humains soient tant pris en considération. Le genre a quant à lui été pris en considération autant que possible compte tenu des réalités.

7. RECOMMANDATIONS

N°	Adressé à	Justification/problème identifié	Contenu
1	ARES	Gouvernance / Evaluation : Une évaluation est plus pertinente lorsqu'elle peut se baser sur un état des lieux de départ et établi selon une méthodologie reproductible pour l'évaluation finale.	Prévoir, par exemple sur un échantillon de projets, un processus d'évaluation avec une Baseline (avant la mise en œuvre du projet) et une évaluation finale utilisant la même méthodologie afin de renforcer la pertinence de l'évaluation, la rigueur de l'analyse et l'appropriation des recommandations. Eventuellement prévoir également une revue rapide en milieu de projet.
2	ARES	La complexité de l'environnement et des enjeux entourant le projet est difficile à appréhender par les coordinateurs seuls.	Institutionnaliser le rôle de gestion du projet d'autres personnels académiques que les coordinateurs (en Belgique et dans le pays partenaire), ayant plus de temps au quotidien à consacrer au projet et à son suivi.
3	ARES	Le pré projet de suite a été évalué mi-2019. Au moment de l'évaluation, l'équipe de coordination sud du PFS n'avait pas reçu de motivation officielle pour le refus du pré projet.	Transmettre rapidement la notification officielle et motivation en cas de refus de projet de poursuite, afin d'améliorer la communication avec les partenaires sud et la compréhension de l'évaluation et du processus.
4.	ARES	Il n'est pas évident pour toutes les parties prenantes au projet, surtout dans les pays partenaires, de distinguer l'ARES du partenaire universitaire belge.	Accroître la visibilité de l'ARES et améliorer la communication institutionnelle de l'ARES par la rencontre de partenaires et de parties prenantes au projet, surtout dans un pays partenaire où l'ARES finance plusieurs projets dans le même secteur.
5.	ULB/ ISAU	Les niveaux de formation initiale des doctorants et la qualité des projets doctoraux sont, d'après plusieurs enseignants impliqués dans l'ED rencontrés, variables. Certains enseignants rencontrés se sont tout de même montrés préoccupés sur la qualité de certains projets doctoraux et sur l'impact potentiellement négatif sur la crédibilité de l'ED de ces projets.	Cette situation n'est pas étonnante, étant donné la politique d'ouverture au niveau des inscriptions retenues par l'ED. Une évaluation sélective de la qualité des projets doctoraux préalables à l'inscription, ainsi que l'organisation d'une évaluation obligatoire du projet après un an permettant de confirmer l'inscription, pourraient permettre de réduire les disparités et d'améliorer la qualité moyenne des projets doctoraux.
6.	ULB/ ISAU	Certains doctorants ont l'impression de manquer d'information et de guidance sur la poursuite de leur doctorat et les modalités d'encadrement.	Améliorer la communication de l'école doctorale auprès des doctorants et promoteurs, et accompagner les processus d'encadrement.
7.	ULB/ ISAU	Les conditions d'accès aux bourses et la sélection des candidats n'est pas toujours compréhensible pour les potentiels intéressés.	Accroître la transparence et garantir davantage l'égalité des chances pour l'octroi des bourses.

N°	Adressé à	Justification/problème identifié	Contenu
8.	ULB/ ISAU	Les changements institutionnels des parties prenantes au projet nécessitent une attention particulière en termes de communication.	Afin de ne pas être tributaire de difficultés qui émergent de changements institutionnels, assurer et améliorer la communication officielle du projet, à organiser de façon institutionnelle.
9.	ULB/ ISAU	La multitude de projets d'appui au secteur académique de l'architecture et de l'urbanisme en RDC, nécessite une coordination importante.	Améliorer le partage d'information sur les différents projets en cours dans un même secteur, créer des passerelles de dialogue entre les acteurs des différents projets permettant d'assurer la coordination en vue d'une appropriation à long terme. Disponibiliser les moyens nécessaires à cet effet.

8. RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE

Acte Notaire et Statuts, Société des Architectes du Congo, Association Sans But Lucratif, 11 octobre 2014, République Démocratique du Congo.

ARES (2015), *Programme de recherche pour le développement, de formation sud et d'initiative innovante, version finale février 2015*, Bruxelles : Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur – ARES.

Development Assistance Committee (DAC). (1991). *Principles for evaluation of development assistance*. Paris.

Development Assistance Committee (DAC). (2010). *Glossary of Key Terms in Evaluation and Results Based Management*. Paris.

Documents internes au projet : Fiche d'introduction de projet, rapports annuel 2015, 2016, 2017, rapports de mission, etc.

OCDE (2011), *L'engagement international dans les États fragiles : Peut-on mieux faire ?* Paris, Éditions OCDE.

Décision N°ISAU/DG/MMB/002/2019 du 01 mars 2019 portant création du Centre de Recherche Interdisciplinaire de l'Unité de Planification Spatiale, de l'Art de Bâtir et de Bio-Architecture de l'Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme, Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, MPURU Mazembe René, Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme, République Démocratique du Congo, Kinshasa, Gombe.

Décret Critérium 3^e cycle du 1 janvier 2016, Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, Banque des Données Juridiques, Cabinet du Président de la République, Kinshasa.

de Sardan O., J.-P. (1995). *Anthropologie et développement*. (Karthala, Ed.). Paris : Karthala.

Faculté d'architecture La Cambre Horta, *Aménager la parcelle durable. Outil d'aide à la conception.*, République démocratique du Congo, Juin 2018.

Genard J-L et Le Maire J. *Enjeux patrimoniaux en contexte postcolonial. Patrimoine et développement en République démocratique du Congo*. L'Harmattan 2017.

Instruction Académique N°020/MINESU/CAB.MIN/BLB/2018 du 04 octobre 2018 portant directives pour l'année académique 2018-2019, Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, République Démocratique du Congo.

Instruction Académique N°021/MINESCU/CAB.MIN/TLL/BYP/MNB/2019 du 15/10/2019 portant directives relatives à l'année académique 2019-2020, octobre 2019, Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, République Démocratique du Congo.

Loi N°18/038 du 29 décembre 2018 portant statut du personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique, Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, Cabinet du Président de la République, Kinshasa.

Loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement national, République Démocratique du Congo, Kinshasa.

Loi N°18/034 du 13 décembre 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'ordre national des architectes, Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, Cabinet du Président de la République.

Loi N°18/034 du 13 décembre 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'ordre national des architectes, Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, Cabinet du Président de la République.

Organisation des laboratoires de recherche de l'ISAU, Ecole doctorale ISAU/ARES, Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme, B.P 889 KIN I « ISAU », Kinshasa, Gombe.

Ordonnance N°16/071 du 29 septembre 2016 portant organisation et fonctionnement des organes d'administration de l'enseignement supérieur et universitaire.

Ranarifidy D. et Diop M. (2017), *Revue de l'Urbanisation en République Démocratique du Congo*. Directions du Développement. Washington DC : Banque Mondiale.

Toute documentation liée au projet :

- » Orientations stratégiques du programme dont dépend le projet ;
- » Dossier d'introduction du projet évalué ;
- » Rapports annuels de ce projet ;
- » Dossier de pré-projet remis dans le cadre de l'appel PRD-PFS 2020.

9. ANNEXES

9.1 / ANNEXE 1 : CR DU COPII I

COMPTE-RENDU du COPII 1 EVALUATION PFS : FORMATION ET ECOLES DOCTORALES EN ARCHITECTURE EN RDC (2015 – 2018)

Le COPII 1 de l'évaluation du PFS « Formation et écoles doctorales en architecture en République Démocratique du Congo » s'est tenu le 11 septembre 2019.

Participants au COPII 1	
Professeur GENARD Jean-Louis	Promoteur Nord du PFS Centre des Laboratoires associés pour la Recherche en Architecture (CLARA) Université Libre de Bruxelles
Professeur MPURU MAZEMBE-BIAS René	Promoteur Sud du PFS Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme de Kinshasa
STAS Cécile	Administration de la Faculté d'Architecture Université Libre de Bruxelles
LELOUTRE Géry	Département académique d'Enseignement & Laboratoire Urbanisme, Infrastructures, Ecologies et Paysage (LOUISE) Université Libre de Bruxelles
Professeur LE MAIRE Judith	Vice-Rectrice aux Affaires Internationales Université Libre de Bruxelles
MITRI Selma	Chargée du Monitoring & Evaluation - Ares
VANDEPUTTE Gaëlle	Evaluatrice indépendante - C-lever.org

9.1.1 / DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

Sur base d'une première lecture du PFS, la consultante avait préparé des questions en amont de la réunion pour assurer une compréhension optimale des tenants et des aboutissants du projet, mais également afin d'avoir une vue d'ensemble qui puisse lui permettre de préparer au mieux la mission d'évaluation sur terrain.

En présence des deux coordonnateurs du projet et plusieurs collaborateurs impliqués dans le projet au niveau de l'ULB, la réunion a été particulièrement enrichissante et une source d'information d'emblée très exhaustive. Sans entrer dans les détails des échanges, notons que de nombreux éléments de réponse ont été apportés sur les éléments suivants :

- » L'implication des partenaires dans le projet ;
- » Les synergies du PFS avec d'autres institutions et/ ou projets ;

- » La gouvernance du projet, la qualité de la collaboration et les mécanismes de coordination mis en place au sein du projet ;
- » Plusieurs aspects liés à la compréhension des résultats, tels que :
 - » L'interface développée entre l'école doctorale et les pouvoirs publics en vue d'identifier des problématiques à traiter en commun ;
 - » L'organisation de 3 séminaires participatifs sur un thème identifié au niveau de la société congolaise ;
 - » L'intégration des réseaux de chercheurs.
- » La durabilité financière du projet et l'autonomisation de l'ISAU ;
- » Le cadre logique ;
- » L'intégration des thématiques transversales (genre, environnement, droits de l'homme) au sein du PFS.

9. 1.2 / TRANSMISSION D'INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Lors du COPIL le Professeur Genard a transmis deux ouvrages à la consultante, à savoir :

- » Un ouvrage qui est le résultat d'un des colloques organisés dans le cadre du projet : « *Enjeux patrimoniaux en contexte postcolonial – Patrimoine et développement en RDC* », sous la direction de GENARD Jean-Louis et LE MAIRE Judith, L'Harmattan 2017.
- » Un référentiel procédural pour la construction de bâtiments. Référentiel développé en collaboration avec l'Union européenne en juin 2018 « Aménager la parcelle durable - outil d'aide à la conception »

A la suite du COPIL et conformément à la demande de la consultante, le Professeur Genard a transmis (i) une liste exhaustive de contacts de personnes impliquées à divers titres dans le projet et (ii) une liste détaillée de l'ensemble des doctorants congolais reprenant leurs coordonnées, le titre de leur thèse ainsi que le financement de celle-ci.

Ces documents sont annexés au présent compte-rendu.

9. 1.3 / ORGANISATION CONCRÈTE DE LA MISSION EN RDC

En date du 20 septembre 2019, Monsieur Gulain Amani a transmis une lettre d'invitation de l'ISAU à l'attention de la consultante afin de faciliter les démarches administratives pour l'organisation de la mission en RDC.

Les dates de la mission sont confirmées, elle se tiendra du 14 au 19 octobre 2019 inclus.

9.2 / ANNEXE 2 : LISTE DES DOCTORANTS ET DE LEUR SUJET DE THESE

N°	NOM Prénom	Formation	Adresse Mail	Titre de la thèse	Financement
1	AMANI Gulain	urbanisme	gulamanimush@gmail.com	Fabrications des villes congolaises contemporaines : analyse du rôle des instruments d'urbanisme pour les acteurs de la production des villes. Cas de la commune de Bagira dans la ville de Bukavu.	CCCI ULB - 4 ans
2	BAKUMBA MANGITUKULU Guy	urbanisme	Guy.Bakumba.Mangitukulu@ulb.ac.be	Interaction entre la croissance urbaine et la mobilité : "la structuration de la périphérie-est de Kinshasa par la mobilité collective : les nœuds comme lieux de fabrication de la ville."	CCCI ULB - 4 ans
3	BATOTELE SELEMANI Patrick	économiste	btssik@gmail.com	Economie de la construction dans le territoire de la ville de Mbanza-Ngungu (Kongo-Central): enjeux et perspectives pour un habitat soutenable	ARES 3 auto financement
4	ILITO BOOZI Jean-Pierre	architecte	Jean.Pierre.Ilito.Boozi@ulb.ac.be	Vulnérabilité urbaine et stratégies d'acteurs dans les zones inondables à Kinshasa, R.D. Congo.	CCCI ULB - 4 ans
5	KABONGO MUBIKAY Anderson	urbanisme	ankabong@ulb.ac.be	Analyse des logiques d'implantation et d'intégration des activités commerciales dans un tissu urbain dense. Cas des stations-services de la région du centre de Kinshasa	Bourse ARES 1 (RDC)
6	KALEKA N'KOLE Emeritte	architecte	Emeritte.Kaleka.NKole@ulb.ac.be	L'habitat en situation d'instabilité géo morphologique à Kinshasa : Réflexions et méthodes de gestion pour une reconversion soutenable du quartier dans son milieu.	Bourse ARES 1 (RDC)
7	KAPASI LUTETE Joël		Joel.Kapasi.Lutete@ulb.ac.be	Urbanisation, pauvreté et détérioration de l'environnement dans la division unique d'Inkisi: essai des perspectives de la ville durable	CCCI ULB
8	KIBALA PALA Eric	architecte	Eric.Kibala.Pala@ulb.ac.be	Les transformations spatiales des citées planifiées à Kinshasa et leurs impacts sur le paysage architectural urbain. Cas de la cité de Matété.	Auto-financement
9	KUTALU NZINGA Dieu Merci	architecte	Dieu.Merci.Kutalu.Nzinga@ulb.ac.be	L'amélioration du bâti par l'usage optimal de l'argile comme matériau de construction dans le territoire de la ville de Mbanza-Ngungu	Bourse ARES 3 (RDC)
10	LUMFUAKENDA BUNGENA Trésor	architecte	Tresor.Lumfuankenda.Bungiena@ulb.ac.be	Infrastructures hospitalières en République Démocratique du Congo: Etude analytique des processus participatifs dans l'architecture hospitalière postcoloniale	Bourse ULB Prix de la coopération (RDC)
11	MATONDO LUMINUKU Gérard	juriste	gmatondo@ulb.ac.be	Les conflits fonciers, un obstacle au développement des cités de Luozi, Mbanza Ngungu et Songolo dans le Kongo Central.	Bourse ARES 1 (RDC)
12	MATSUELA MBUNGU Arlette	architecte	arlymatsuels@gmail.com	Valorisation et amélioration des constructions en bambou dans le Mayombe, essai de développement d'une architecture vernaculaire.	Bourse ARES 3 (RDC)
13	MULIMILWA BYANKUBI Claudien	architecte	Claudien.Byankubi.Mulimilwa@ulb.ac.be	Gouvernance urbaine. Régénération urbaine inclusive par le logement locatif à Lukunga (Kinshasa) de 1950 à 2016	Auto-financement
14	NKENYE OSIVERI Falonne	architecte	osiverifa@gmail.com	Le Bois comme matériau de construction moderne : Un défi à relever face à la crise des logements dans les pays en voie de développement. Cas de la R.D. Congo : Cité de Nioki	Bourse ARES exceptionnelle
15	TAMBANI MUZITA Paul	architecte	Paul.Tambani.Muzita@ulb.ac.be	Dynamique commerce-mobilité et formes urbaines à Kinshasa. Ressources, facteurs et stratégies d'aménagement dans les périphéries sud-ouest.	Auto-financement + bourse finalisation ARES 2019 2020
16	TSHIBANGU MUNYENZE Cédric	ingénieur BTP	Cedrick.Tshibangu.Munyenze@ulb.ac.be	Etude d'extension de la ville de Kinshasa basée sur les ressources et services offerts par la rivière de la N'sele	Bourse ARES 2 (RDC)
17	TSHISUAKA NGALULA Martin	architecte	Martin.Tshisuaka.Ngalula.Kanyinda@ulb.ac.be	L'applicabilité du concept de Shrinking city à la ville de Mbuji-Mayi	Auto-financement
18	TSHIUNZA KABEYA Alexis	architecte	Alexis.Tshiunza.Kabeaya@ulb.ac.be	Inventer une architecture au Congo, la contribution des traditions locales dans les héritages modernistes	Bourse ARES 1 (RDC)
19	TUMUINIMO MAMBOTE Christian	architecte	christian.Tumuinimo.Mambote@ulb.ac.be	L'architecture coloniale face aux aspects bioclimatiques de la ville de Mbanza-Ngungu : enjeux et perspectives pour l'émergence d'une architecture contemporaine située	Bourse ARES 3 (RDC)
20	WASHE TSHILUMBA Raphael	architecte	Raphael.Washe.Tshilumba@ulb.ac.be	Les processus de transformations socio-spatiales des périphéries de la ville de Kinshasa, conséquences de la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté.	Auto-financement
21	WEMBY LOFUDU Jules	architecte	Jules.Wemby.Lofudu@ulb.ac.be	Conditions de revisitations du palimpseste et de restructuration volontariste du panorama de la ville de Kinshasa	Auto-financement
22	KIBALA TONDELE Gloire	urbaniste	UCL		Ares 2

9.3 / ANNEXE 3 : CR DU COPIL II

COMPTE-RENDU du COPIL 2 EVALUATION PFS : FORMATION ET ECOLES DOCTORALES EN ARCHITECTURE EN RDC (2015 – 2018)

Le COPIL 2 de l'évaluation du PFS « Formation et écoles doctorales en architecture en République Démocratique du Congo » s'est tenu le 10 février 2020.

Participants au COPIL 1

Professeur GENARD Jean-Louis	Promoteur Nord du PFS Centre des Laboratoires associés pour la Recherche en Architecture (CLARA) Université Libre de Bruxelles
STAS Cécile	Administration de la Faculté d'Architecture Université Libre de Bruxelles
Professeur LE MAIRE Judith	Vice-Rectrice aux Affaires Internationales Université Libre de Bruxelles
AMANI Gulain	Enseignant à l'ISAU et chargé du suivi administratif et financier du PFS
MITRI Selma	Chargée du Monitoring & Evaluation - ARES
LÊ Thao	Chargée d'appui institutionnel – ARES
VANDEPUTTE Gaëlle	Evaluatrice indépendante - C-lever.org

Le COPIL a adressé principalement les éléments liés aux difficultés rencontrées par le projet et liées en particulier à l'efficacité ainsi qu'à la gestion de partenariat. Ainsi les conditions d'accès aux bourses et la sélection des candidats, les aspects liés au travail d'accompagnement effectué par les promoteurs, le fonctionnement des comités mixtes d'accompagnement ou encore les questions liées au « semage » du projet ont été l'objet de certaines critiques au cours de l'évaluation. Par ailleurs, la période de l'évaluation a été tributaire de tensions entre des partenaires, ce qui se répercute inévitablement dans le rapport d'évaluation.

Par rapport à ces difficultés rencontrées, des compléments d'information obtenue lors du COPIL 2 ont été apportées et intégrées au rapport final sous forme d'encadrés. Cela permet de nuancer certaines observations issues de la mission d'évaluation. Ces compléments constituent en outre le droit de réponse des principaux intéressés et permettent également d'illustrer les avancées positives des derniers mois suivant la mission d'évaluation.